

# RAPPORT ANNUEL

## 2021-2022



# 2021 – 2022

# RAPPORT ANNUEL

de la Commission de la capitale nationale du Québec

---

Cette publication a été réalisée par la Commission de la capitale nationale du Québec.

Photos de la page couverture – Esquisse de la mise en valeur du site archéologique Cartier-Roberval, esquisse de l’escalier du Bois-de-Coulonge, pavillon des Baigneurs de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain, Nouvelles-Casernes, ©CCNQ; photographe : Jean-Philippe Labrie

Photos intérieures – ©CCNQ, Photographes : Simon Clark, Anne-Marie Gauthier, Jean-Philippe Guay, Jean-Philippe Labrie, Mathieu Plante, Alexandre Zacharie

Mathieu Plante designer graphique, conception graphique  
Cendrine Audet (Littera), révision linguistique

©Commission de la capitale nationale du Québec 2022  
Dépôt légal 2022  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-92265-0 (PDF)  
ISBN : 978-2-550-92266-7 (Imprimé)

Commission de la capitale nationale du Québec  
525, boulevard René-Lévesque Est, RC  
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-0773  
Sans frais : 1 800 442-0773  
Télécopieur : 418 528-0883

Le contenu de cette publication est disponible sur le site Web de la Commission, à l’adresse suivante : [capitale.gouv.qc.ca](http://capitale.gouv.qc.ca).

# TABLE DES MATIÈRES

Message de la ministre .....	7
Message de la présidente et directrice générale .....	8
L'organisation .....	10
Faits saillants .....	14
Les résultats .....	22
Les ressources utilisées .....	28
<b>ANNEXES</b>	
Autres exigences .....	32
Gouvernance .....	38
États financiers .....	58





HÔTEL DU PARLEMENT ET FONTAINE DE TOURNY



# MESSAGE DE LA MINISTRE

**Monsieur François Paradis**

Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

Je vous invite à prendre connaissance du rapport annuel de gestion de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2022.

Ce rapport répond aux exigences de la *Loi sur l'administration publique* ainsi qu'aux autres obligations législatives et gouvernementales ayant cours. Il rend compte notamment des résultats atteints au regard du *plan stratégique 2020-2025* et de la *Déclaration de services aux citoyens de l'organisation*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale



Geneviève Guilbault



---

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE



L'année qui s'achève a été à l'image de la précédente dans le contexte de pandémie qui, à l'échelle mondiale, est venu grandement influencer nos activités sur une base quotidienne. Malgré le fait que l'équipe a été majoritairement en télétravail au cours des douze derniers mois, les dossiers ont cheminé.

Je veux d'entrée de jeu saluer les efforts concertés par l'ensemble des employés de la Commission de la capitale nationale pour en arriver aux résultats obtenus dont nous avons toutes les raisons d'être fiers. Sans l'apport et la collaboration de l'équipe, il n'aurait pu en être ainsi.

À cet égard, les trois principaux chantiers sous la responsabilité de la Commission ont avancé dans le sens des attentes préalablement formulées.

Après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires, dont celle essentielle de l'Office des transports du Canada, après que le gouvernement eut accepté de bonifier financièrement le projet, après que les appels d'offres ont tous trouvé l'aboutissement souhaité malgré le contexte peu favorable, le projet de la promenade Samuel-De Champlain, phase 3, a franchi des étapes significatives au cours des derniers mois. Deux des trois secteurs : la station de la Côte et celle de la Voile sont en voie d'être livrés; le troisième : la station de la Plage, le sera en 2023, et ce, suivant les échéanciers revus.

Cette phase 3 représente le plus important projet jamais réalisé par la Commission au fil de son existence. Après les phases 1 et 2, cette nouvelle étape d'aménagement de la promenade permettra de doter la région de la Capitale-Nationale d'un espace unique où les Québécois et les visiteurs pourront se réapproprier le fleuve et ses attraits dans un secteur déjà fortement apprécié par ses usagers.

Pendant ce temps, deux autres chantiers ont aussi fait l'objet d'aménagements importants. D'abord, le site archéologique Cartier-Roberval, un espace unique dans la grande région de Québec. Un bâtiment d'accueil, des stations d'interprétation et

une passerelle donnant accès à un point de vue exceptionnel sur le fleuve ont été aménagés au cours de la dernière année. Le site sera officiellement inauguré et accessible aux visiteurs, au printemps 2022. Dans le même dossier, une exposition est en préparation avec le Musée de la civilisation à Québec et sera présentée en 2023.

Autre chantier important : les Nouvelles-Casernes situées au cœur du Vieux-Québec. À l'instar de la phase 1 terminée à l'été 2020, les travaux de la phase 2 achevés durant le printemps 2022 ont permis de stabiliser le bâtiment patrimonial. À l'issue de cette démarche, qui s'est échelonnée sur quelques années, il conviendra de déterminer une vocation future pour ce site unique.

Plusieurs autres projets ont accaparé l'attention de toute l'équipe. Ils sont en voie de réalisation. C'est le cas notamment de l'escalier du Bois-de-Coulonge qui, une fois érigé à l'été 2022, deviendra un lien piétonnier entre le parc du Bois-de-Coulonge et la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain. Ce même parc qui accueillera, dès l'été 2022, et ce, jusqu'en octobre, un événement d'envergure susceptible de contribuer largement à la relance du tourisme dans notre belle région, soit les Mosaïcultures Internationales.

Au cours de l'automne, nous avons également complété notre collaboration avec la Ville de Québec, en dévoilant les deux dernières statues de l'allée commémorative dédiée au hockey. Après Jean Béliveau, Joe Malone et les frères Stastny, Réal Cloutier et Guy Lafleur ont été au centre de tous les honneurs lors d'une cérémonie chargée d'émotion. Cet événement a aussi été l'occasion pour nous de lancer, toujours en collaboration avec la Ville, un livre sur Guy Lafleur.

Suivant la volonté exprimée par les autorités gouvernementales, la Commission a concrétisé des projets et étendu, par voie de conséquence, son rayon d'action sur la rive sud de Québec, notamment à Lévis. En effet, deux projets font l'objet d'une collaboration soutenue avec la Ville de Lévis, dont l'aménagement du parc de la Pointe-Benson et l'aménagement éventuel de la côte des Bûches.

Pandémie oblige, nos activités d'occupation et de location ont été réduites à leur plus simple expression. À défaut d'accueillir des groupes scolaires dans le cadre du programme Découvrir la capitale nationale, la Commission a profité de la situation pour développer des capsules numériques pour les niveaux primaire et secondaire. L'Observatoire de la Capitale, juché au 31<sup>e</sup> étage de l'édifice Marie-Guyart, a été fermé durant les douze mois de l'année.

Sur le plan de la gouvernance, le conseil d'administration de la Commission a fait l'objet de changements. En effet, quatre nouvelles administratrices ont été nommées en juillet dernier. Il s'agit de M<sup>mes</sup> Mary Bouvier, Katia Duchesneau, Nancy Florence Savard et Fanny Tremblay-Racicot, remplaçant M<sup>me</sup> Diane Blanchette et MM Alain Girard, Jean Guyard et André Juneau.

Je veux ici remercier les anciens comme les nouveaux administrateurs qui ont accepté de consacrer du temps et de leurs énergies à la Commission. En plus de participer aux réunions du conseil, plusieurs d'entre eux sont aussi membres d'autres comités, permanents ou ponctuels, découlant du conseil.

Je m'en voudrais par ailleurs de ne pas souligner le renouvellement des mandats de MM Pierre Dolbec, Steeve Gros-Louis, Barry Holleman, Jean-Guy Poulin et Patrick St-Hilaire, assurant ainsi avec MM Alain Kirouac, Pascal Raby et André Roy une continuité dans les dossiers concernant la Commission.

À titre de présidente et directrice générale, j'envisage la prochaine année de façon optimiste. Plusieurs dossiers trouveront leur aboutissement. Je veux remercier à cet égard la ministre responsable de la Capitale-Nationale, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, pour la confiance manifestée à l'égard de notre organisation, pavant ainsi la voie à la réalisation de projets porteurs pour la Capitale-Nationale.

*Marie Claire Ouellet*

**Marie Claire Ouellet**  
**Présidente et directrice générale**



---

# L'ORGANISATION

PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

## Présentation de la Commission

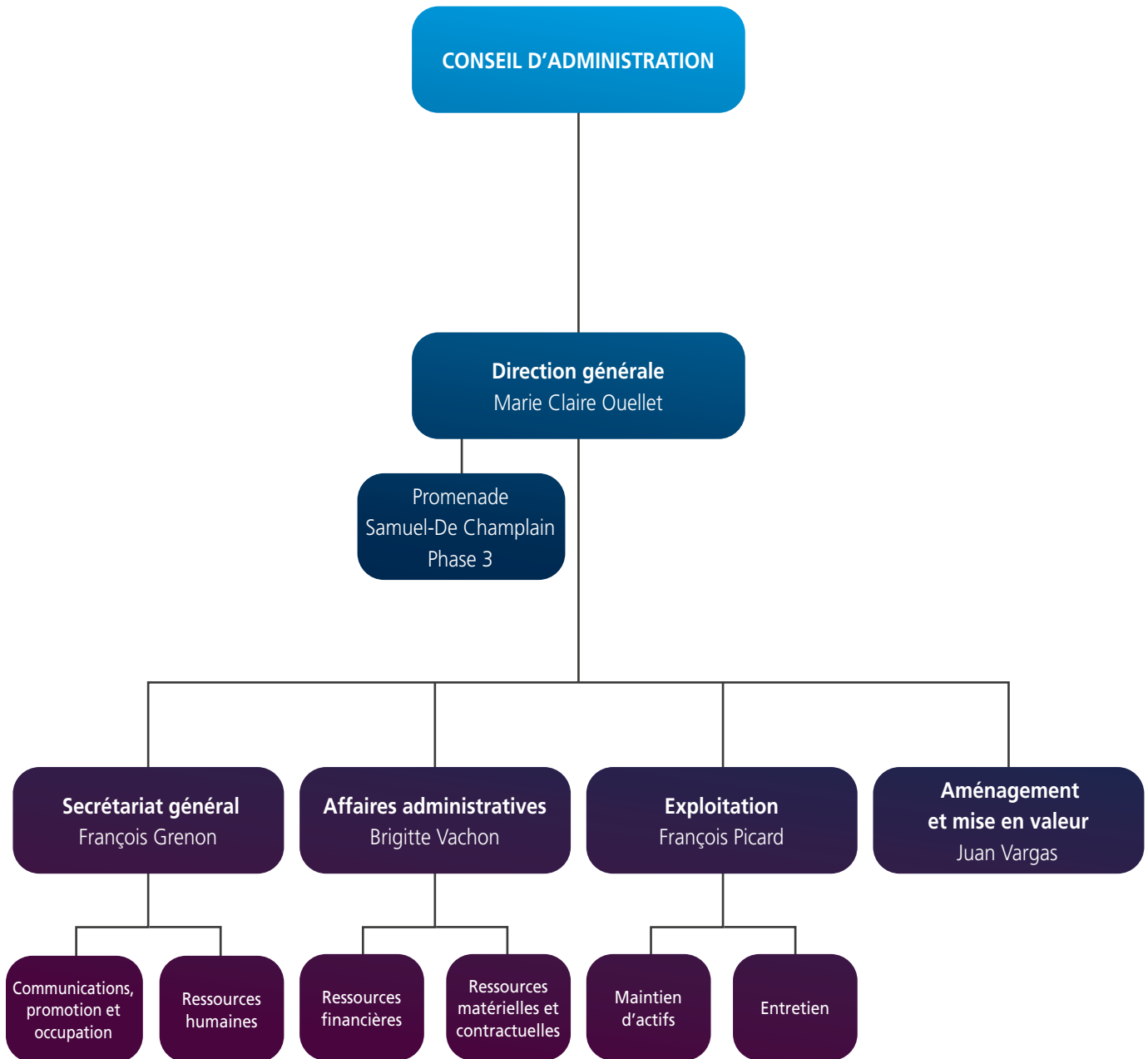
Créée le 22 juin 1995 par un vote unanime de l'Assemblée nationale, la Commission de la capitale nationale du Québec incarne la volonté du gouvernement du Québec de reconnaître l'importance qu'il accorde à sa capitale. Elle a contribué de manière significative à embellir le paysage urbain de Québec. Elle a aussi fait la promotion de la capitale par des activités de découverte et d'interprétation.

La Commission, qui cultive la fierté et l'appartenance des citoyens d'ici et d'ailleurs envers la capitale nationale, s'est dotée d'une vision (*Horizon 2030*) et d'une planification stratégique pour les années 2020 à 2025.

## Mission

La Commission s'acquitte d'une vaste mission en contribuant à aménager et à embellir la capitale, à préserver ses lieux riches en histoire et à les faire découvrir par diverses activités et différents programmes de connaissance. Elle veille également à conseiller le gouvernement du Québec sur la mise en valeur de son statut et à planifier diverses interventions avec les acteurs du milieu.

# Organigramme



# La Commission en bref

## RESSOURCES FINANCIÈRES

**25 159 779 \$**

Budget annuel

## PROPRIÉTÉS DE LA COMMISSION

**158,7**

Hectares

**11**

Parcs avec  
aménagement paysager

**4**

Boisés

## RESSOURCES HUMAINES

**4**

Cadres

**20**

Professionnels

**20**

Techniciens, employés  
de bureau et employés  
au service à la clientèle

**8**

Ouvriers

## EXPLOITATION

**136**

Événements et  
activités diverses

**19**

Tournages

*En raison de la pandémie, aucune activité n'a été réalisée en 2021-2022 dans le secteur de la location des salles et espaces, à l'Observatoire de la Capitale et dans le cadre du programme Découvrir la capitale nationale.*

---

# FAITS SAILLANTS



ANCIENNES ÉCURIES DU PARC DU BOIS-DE-COULONGE



## Promenade Samuel-De Champlain – Phase 3

L'imposant chantier de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain a progressé significativement au cours de la dernière année. Le projet prend forme et ses principales composantes sont de plus en plus visibles. C'est le cas notamment des différents pavillons de services, dont le pavillon des Baigneurs, le plus imposant, situé au cœur de la nouvelle portion de la promenade. Le déplacement des voies de circulation et la transformation de cet axe routier en boulevard urbain ont constitué une part importante du chantier. Ces travaux seront achevés au début de l'été 2022.

### Bilan des travaux 2021-2022

#### LA STATION DE LA CÔTE

À cette station, située au bas de la côte de Sillery, les travaux seront complétés dès l'été 2022. Cet important chantier a été marqué par la démolition du viaduc ferroviaire qui traversait auparavant le boulevard Champlain à la faveur d'un relief aplani. À cet endroit, le boulevard urbain et la piste cyclable sont dorénavant abaissés et rapprochés du fleuve, ce qui permet une meilleure continuité avec l'ensemble des composantes de la promenade ainsi qu'une perspective renouvelée sur le fleuve. Ces aménagements s'inscrivent dans une volonté de redonner le fleuve aux Québécois.

#### LA STATION DE LA PLAGE

L'apparition du pavillon des Baigneurs a caractérisé la dernière année alors que ce bâtiment de services desservira notamment la plage urbaine prévue à cet endroit. L'été 2021 a été très actif dans cette portion du chantier avec le début des travaux d'aménagement de la plage, du bassin de baignade et du miroir d'eau. Les travaux de construction des bassins de baignade et du miroir d'eau se poursuivront tout au long de l'année 2022 pour être achevés à l'été 2023.

#### LA STATION DE LA VOILE

La construction du portique ferroviaire, terminée juste avant l'hiver, de même que l'aménagement d'un pavillon de services rapprocheront la station de la Voile de sa future vocation. Les travaux d'aménagement des berges de ce secteur, le plus à l'est du projet, s'achèveront au cours de l'été 2022 et permettront plusieurs accès au fleuve.

#### DÉVOILEMENT DE L'ARTISTE ET DE L'ŒUVRE D'ART PUBLIC SÉLECTIONNÉS POUR LA PHASE 3 DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

Le 11 mai 2021 étaient dévoilés le nom de l'artiste et la maquette de l'œuvre d'art public retenus pour la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

C'est l'artiste d'origine autrichienne, M. Klaus Scherübel, qui a été sélectionné pour la réalisation de cette création. L'œuvre retenue consiste en un cube en acier poli, incliné et légèrement incrusté dans le sol, comme s'il était tombé du ciel. En s'approchant de la sculpture, on découvre une porte ayant les apparences de l'entrée d'une station de métro, incluant un panneau signalétique portant l'inscription « Québec ».

Conçue comme un prolongement du réseau *Metro-Net* de l'artiste allemand Martin Kippenberger, cette « nouvelle » station de métro vise à suggérer, symboliquement et humoristiquement, l'idée d'ouverture sur le monde et du rapprochement.



## Escalier du Bois-de-Coulonge

Le 25 octobre 2021 était annoncé l'aménagement d'un lien piétonnier, l'escalier du Bois-de-Coulonge, qui reliera le parc du Bois-de-Coulonge, le parc des Champs-de-Bataille et la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

Le projet consiste à aménager un escalier de 294 marches ainsi que des sentiers à flanc de falaise. Une fois achevé, le nouvel escalier viendra au quatrième rang parmi ceux de la région de la Capitale-Nationale pour le nombre de marches, derrière ceux de la chute Montmorency (487), du Cap-Blanc (398) et de la promenade des Gouverneurs (310). Ce nouveau lien permettra de rejoindre de manière sécuritaire le sommet et le pied de la falaise.

Les travaux seront complétés au cours de l'été 2022. Ce projet est entièrement réalisé par la Commission de la capitale nationale du Québec et nécessitera un investissement total de 2,3 M\$. L'inauguration aura lieu à l'été 2022.



## Mosaïcultures Internationales

La Commission de la capitale nationale du Québec accueillera les Mosaïcultures Internationales au parc du Bois-de-Coulonge, du 24 juin au 10 octobre 2022.

L'exposition, qui sera présentée pour la première fois en 20 ans d'existence dans la région de la Capitale-Nationale, totalisera 190 œuvres en 20 tableaux majeurs. Sous la thématique « Il était une fois... la Terre! », il s'agira de la plus grande exposition de l'histoire des Mosaïcultures Internationales de Montréal (MIM). Plus de 6 millions de plantes comprenant 200 variétés seront utilisées pour que les structures de métal prennent vie.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de relance économique et touristique de la région de la Capitale-Nationale du gouvernement du Québec qui a confirmé un soutien financier de 16,5 M\$ pour la tenue de l'exposition, le 27 août 2021.

La Ville de Québec et Destination Québec cité (auparavant Office du tourisme de Québec) contribuent également à ce projet à hauteur de 1,8 M\$.

La Nation huronne-wendat sera aussi à l'honneur grâce à un secteur du site qui lui sera entièrement consacré.

Cet événement nécessite des travaux préparatoires importants. Ceux-ci requièrent un réaménagement temporaire du site avant, pendant et après l'événement, ainsi que des modifications à l'accès au parc du Bois-de-Coulonge pour les usagers. MIM a d'ailleurs tenu une séance d'information en ligne le 21 septembre 2021 afin de répondre aux questions des citoyens.

Le site demeurera partiellement accessible pour les usagers du parc en tout temps. MIM s'est engagé formellement à remettre le site dans son état initial une fois l'événement terminé.



## Mise en valeur et conservation du site Cartier-Roberval

En décembre 2018, le gouvernement du Québec a confié à la Commission de la capitale nationale du Québec la réalisation du projet de mise en valeur de ce site unique.

Les aménagements proposés sont inspirés à la fois de l'histoire et des caractéristiques du lieu. En détail, ils sont composés des éléments suivants :

- Une structure d'accueil : Localisée en bordure du stationnement du parc Cartier-Roberval, elle inclut une toilette publique. Elle comporte aussi une zone de rassemblement pour les visites de groupe et marque le début du sentier d'interprétation;
- Des stations d'interprétation : Au nombre de trois, elles sont situées le long du sentier menant du stationnement au site archéologique. Elles sont consacrées au contenu autochtone;
- Une passerelle : Positionnée de façon perpendiculaire au pont ferroviaire, elle surplombe le site archéologique pour se terminer en belvédère au-dessus de la falaise. Elle permet ainsi une vue à 360 degrés sur le fleuve, l'anse du cap Rouge et le site lui-même.

Les travaux seront achevés au printemps 2022 afin de permettre la réouverture du site au public pour la saison estivale.

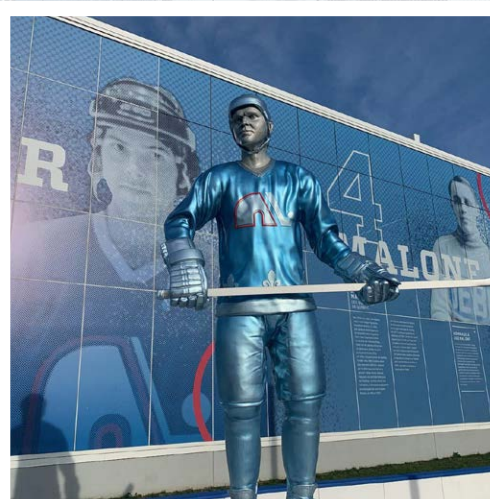


## Stabilisation des Nouvelles-Casernes

Dans le but de préserver le bâtiment patrimonial inoccupé et d'en assurer la pérennité en vue d'une vocation future, un projet de consolidation séparé en deux phases est en cours de réalisation.

La phase 1 des travaux, visant les blocs 1 à 3 plus à l'ouest, a été finalisée à l'été 2020. La phase 2, visant les blocs 4 à 7 près de la côte du Palais, est en cours de réalisation et l'achèvement des travaux est prévu pour le printemps 2022.





## L'allée commémorative dédiée au hockey – Place Jean-Béliveau

Le 27 octobre 2021, la Ville de Québec et la Commission ont procédé à l'inauguration des œuvres d'art en hommage à Guy Lafleur et à Réal Cloutier, ainsi qu'à la nouvelle murale apposée sur un des murs du pavillon de la Jeunesse. Ceux-ci complètent la portion nord de l'allée commémorative dédiée au hockey de la place Jean-Béliveau.

L'œuvre d'art *Trop fort pour la ligue*, conçue par l'artiste Guillaume Tardif, rend hommage à Guy Lafleur alors qu'il évoluait avec les Remparts de Québec.

L'œuvre intitulée *Réal « Buddy » Cloutier* a été conçue par l'artiste Jean-Robert Drouillard. Fabriquée en aluminium coulé, elle rend hommage à Réal Cloutier alors qu'il jouait pour les Nordiques de l'Association mondiale de hockey (AMH).

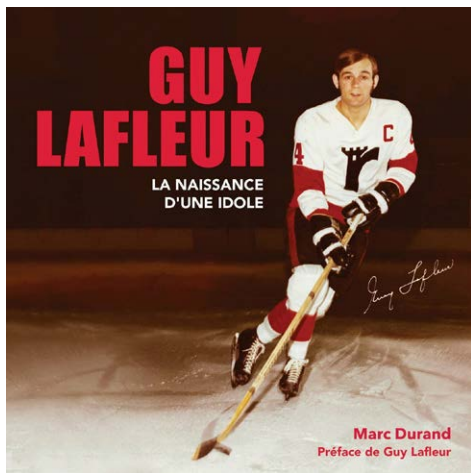
Quelques mois plus tôt, la Ville de Québec et la Commission inauguraient l'œuvre consacrée à Joe Malone, en hommage à l'ancien capitaine des Bulldogs de Québec avec qui il a remporté deux coupes Stanley. Intitulée *Joe Malone*, l'œuvre éponyme est formée de strates d'aluminium ajourées. L'œuvre impressionne tant par la technique utilisée que par sa hauteur : elle mesure plus de 4,5 mètres.

### Une murale grandiose

Sur le mur extérieur du pavillon de la Jeunesse, une immense murale rend hommage aux joueurs devant elle – Jean Béliveau, les frères Stastny, Guy Lafleur, Joe Malone et Réal Cloutier – par des photos et des faits marquants de leurs carrières respectives. En plus d'être visuellement spectaculaire, elle permet de connaître l'histoire des joueurs honorés. Pour chacun d'entre eux, un texte présente non seulement leurs exploits sportifs, mais aussi la démarche de l'artiste qui a créé l'œuvre.

Conçue sur un vinyle autocollant qui laisse passer la lumière, la murale est colossale : elle mesure 66 mètres (217 pieds) en longueur et 7,7 mètres (25,5 pieds) en hauteur.

Les œuvres d'art et la murale sont financées par la Ville de Québec et la Commission dans le cadre de leur entente pour des projets de commémoration et de mise en valeur de la capitale nationale. Le coût de chaque œuvre est de 200 000 \$, alors que celui de la murale est de 40 000 \$.

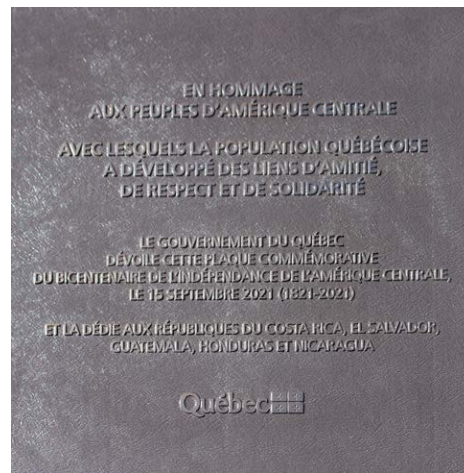


## Lancement du livre Guy Lafleur, *La naissance d'une idole*

La Ville de Québec, la Commission de la capitale nationale du Québec et les Éditions Sylvain Harvey ont profité du passage de Guy Lafleur dans la capitale lors de l'inauguration de l'œuvre réalisée en son honneur pour procéder au lancement du livre intitulé *Guy Lafleur, la naissance d'une idole*.

Rédigé par le journaliste sportif Marc Durand sous la direction de l'historien Frédéric Smith, l'ouvrage de 96 pages regorge de magnifiques photos d'archives et d'autres artefacts sportifs. Avec générosité, M. Lafleur y signe également une inspirante préface.

Cet ouvrage abondamment illustré raconte les premières prouesses de Guy Lafleur et la naissance de l'une des étoiles les plus brillantes de notre firmament sportif.



## Plaque soulignant le bicentenaire de l'indépendance de l'Amérique centrale

Le 16 septembre 2021, le gouvernement du Québec et la Commission, en présence de représentants diplomatiques et des diasporas du Costa Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua, procédaient au dévoilement de la plaque soulignant le bicentenaire de l'Amérique centrale.

Les travaux relatifs à la réalisation et à l'installation de cette plaque commémorative, installée au parc de l'Amérique-Latine, ont été confiés à la Commission, compte tenu de l'expertise qu'elle possède en matière de mise en valeur de la capitale nationale.

Inauguré en 1995, le parc de l'Amérique-Latine occupe un vaste espace d'environ 12 000 mètres carrés dans la basse-ville de Québec, entre le palais de justice et l'embouchure de la rivière Saint-Charles.



## Observatoire de la Capitale et programme Découvrir la capitale nationale

La pandémie a forcé la Commission à fermer l'Observatoire de la Capitale et à cesser temporairement les activités proposées aux groupes scolaires dans le cadre du programme Découvrir la capitale nationale. Les différents parcours pédestres ne sont donc plus offerts jusqu'à nouvel ordre.

Pour poursuivre sa mission, la Commission a créé deux parcours virtuels destinés aux élèves du primaire et du secondaire. Ces capsules vidéo sont disponibles en ligne via le site Web de la Commission.



**Observatoire  
de la capitale**

COMMISSION DE  
LA CAPITALÉ  
NATIONALE  
Québec



# LES RÉSULTATS

La présente section fait état des résultats obtenus au terme de la mise en œuvre du plan stratégique 2020-2025 et comprend trois grandes orientations qui se déclinent dans le plan d'action 2021-2022 en quatre objectifs stratégiques, huit indicateurs et onze cibles.

BELVÈDÈRE DE LA CÔTE DE SILLERY

# Plan stratégique

## ORIENTATION 1

### Embellir, mettre en valeur et promouvoir les lieux confiés à la Commission

Cette orientation rejoint la mission de la Commission, mais elle s'exerce dans les lieux qui lui sont confiés en tant que propriétaire ou à titre de gestionnaire. Ceux-ci sont susceptibles de changer avec le temps, comme les 25 années d'existence de la Commission nous l'enseignent. Les défis sont donc grands, puisqu'outre la propriété des lieux se pose la question de leur pérennité, notamment en assurant leur accessibilité et leur attractivité.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
<b>OBJECTIF 1 : CENTRER LES ACTIONS DE LA CCNQ SUR SA MISSION</b>		
1. Promouvoir plus largement la Commission et ses activités	1- Adopter et mettre en œuvre un plan de communication	ATTEINT
<b>OBJECTIF 2 : ÊTRE EXEMPLAIRE DANS SES LIVRABLES</b>		
2. Livrer les travaux selon le cadre de gestion de projets établi	2- Faire progresser les travaux prévus aux plans de maintien d'actifs et d'entretien adoptés	ATTEINT
	3- Assurer avec rigueur l'avancement des projets majeurs identifiés selon les budgets et les échéanciers établis	ATTEINT
3. Offrir une expérience client/usager renouvelée	4- Actualiser le parcours du programme Découvrir la capitale nationale	ATTEINT
	5- Amorcer une mise à jour des aires d'accueil dans les parcs et planifier la réalisation d'un virage numérique (interprétation)	ATTEINT
4. Améliorer l'efficacité des outils de diffusion et de communication	6- Mettre en place un plan de transformation numérique modernisant les outils (notamment les outils collaboratifs, le site Web et les systèmes de communication)	ATTEINT

## ORIENTATION 2

### Assurer un leadership « capitale »

La notion de leadership est forte, car elle implique de prendre sa place tout en respectant celle des autres dans leur mission et leur rôle. Le territoire de la Capitale-Nationale est grand et les joueurs sont nombreux, notamment sur les plans politique et administratif. La loi constitutive de la Commission est claire sur l'étendue de son action, mais l'exercice de ce leadership doit toutefois se faire en complémentarité et en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes publiques et privées. Au-delà du territoire régional, cette capitale doit également avoir son écho, en particulier pour l'ensemble des Québécois. C'est ici que toute la portée supra-régionale, et fortement symbolique, prend tout son sens pour des raisons non seulement de reconnaissance, mais aussi d'attachement.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
<b>OBJECTIF 3 : ÊTRE AU CŒUR DES GRANDES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS EN LIEN AVEC LES ATTRIBUTS ET LES FONCTIONS « CAPITALE »</b>		
5. Participer et contribuer aux orientations des grands projets régionaux	7- Participer aux discussions de grands projets régionaux	ATTEINT
6. Exercer une veille d'opportunité pour les projets prioritaires	8- Moduler la liste des projets prioritaires potentiels 2020 2030	ATTEINT

## ORIENTATION 3

### Consolider la compétence organisationnelle

La Commission demeure une organisation de taille modeste compte tenu de l'éventail de ses activités qui vont de la conception à la réalisation de projets, en passant par l'exploitation d'actifs et leur entretien, sans oublier son rôle-conseil auprès du gouvernement et de ses partenaires. L'organisation doit par conséquent être agile tout en respectant le cadre réglementaire dans lequel elle évolue. Pour réaliser cette mission, elle peut compter sur une expertise, développée au fil du temps, et des compétences relativement uniques. Dans le cadre d'une planification à long terme, il importe de maintenir à niveau cette expertise avec un objectif pérenne, d'autant que la Commission est confrontée, elle aussi, aux impératifs du marché de l'emploi comme la rareté de la main-d'œuvre.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
<b>OBJECTIF 5 : RENFORCER L'EXPERTISE</b>		
7. Réviser les besoins de chaque direction	9- Faire un examen des processus de gestion de deux des quatre directions	ATTEINT
8. Favoriser l'attraction et la rétention du personnel	10- Développer une marque employeur	ATTEINT
	11- Revoir la structure salariale	ATTEINT

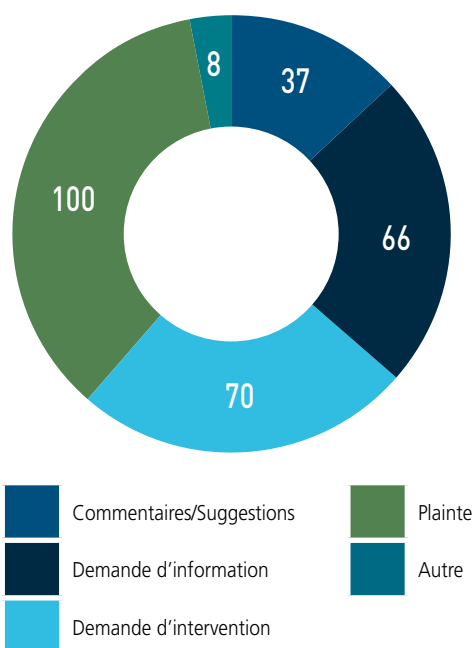


# Déclaration de services aux citoyens

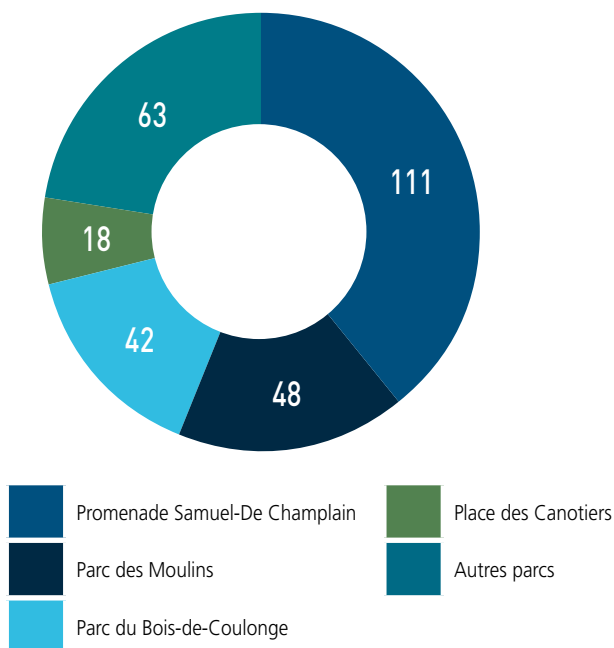
## Gestion des requêtes citoyennes et des commentaires

La Commission accorde une grande importance à la satisfaction de sa clientèle. À cet effet, un formulaire est disponible sur son site Web afin que les citoyens puissent y déposer leur requête ou transmettre leur commentaire. Il est également possible de formuler des demandes ou des commentaires par téléphone ou par l'entremise des médias sociaux de la Commission. En 2021, la Commission s'est dotée d'un nouvel outil dédié aux requêtes citoyennes qui facilite grandement la gestion, le suivi et la production de statistiques entourant ces dernières. Ainsi, les deux tableaux qui suivent (à actualiser au 1<sup>er</sup> avril) seront dorénavant intégrés au rapport annuel.

### Requêtes citoyennes par type



### Requêtes citoyennes par lieu



En 2021-2022, 279 requêtes citoyennes et commentaires ont été traités. Sur ce nombre, seulement 24 requêtes sont toujours en suspens. Il est à noter que certains commentaires sont reçus directement sur le terrain et ne sont pas forcément comptabilisés.

## Personnes handicapées

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2022 a été adopté le 22 janvier 2020 par la présidente et directrice générale. La mise à jour du plan d'action comprenant le bilan annuel 2019-2020 a, pour sa part, été adoptée le 10 décembre 2020. La mise à jour du plan d'action comprenant le bilan annuel 2020-2021 a, quant à elle, été adoptée le 26 mai 2021. Cet outil présente des mesures concrètes afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, dont la clientèle et les employés. Il est disponible sur le site Web de la Commission.



---

# LES RESSOURCES UTILISÉES

PARC DU BOIS-DE-COULONGE

# Ressources humaines

## Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2021-2022	2020-2021	ÉCART
<b>Cadres</b>	4	4	0
<b>Professionnels</b>	20	21	-1
<b>Techniciens, employés de bureau et employés au service à la clientèle</b>	20	22	-2
<b>Ouvriers</b>	8	8	0
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>55</b>	<b>-3</b>

# Ressources informationnelles

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Commission a poursuivi ses efforts dans la réalisation de projets en ressources informationnelles qui visent à accroître la performance de l'organisation et l'accomplissement de sa mission.

Voici le sommaire des réalisations annuelles :

- Le déploiement de la téléphonie Teams via Office 365 afin de permettre les communications à distance efficaces;
- La mise en place d'une réception informatisée;
- L'implantation d'un logiciel de gestion de projets;
- La conception et le développement d'un nouveau site Web;
- L'amélioration de la sécurité informationnelle, notamment par la pratique de tests d'intrusion et de vulnérabilité ainsi que d'un audit de sécurité;
- Le développement d'une expérience numérique pour l'interprétation du site historique Cartier-Roberval (en cours de réalisation).

La Commission a également adhéré au Programme de consolidation des centres de traitement informatique (CTI), qui est sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Ce programme vise la consolidation des CTI et l'optimisation du traitement et du stockage des données par le recours prioritaire à l'infonuagique publique. En tant que levier de la transformation numérique, ce programme vise l'adoption de meilleures pratiques en matière de CTI et l'augmentation du degré de protection des actifs informationnels.

Par ailleurs, la Commission a transformé le milieu de travail et les façons de faire en offrant au personnel une gamme d'outils numériques pour réaliser leurs activités dans un milieu de travail. Enfin, plusieurs travaux d'évolution et d'entretien des systèmes existants ont également été réalisés dans une optique d'amélioration et de continuité des services de l'organisation.





---

ANNEXES

AUTRES EXIGENCES

PLACE DES CANOTIERS

## Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	–	–
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	12	1 542 446 \$
<b>Total des contrats de service</b>	<b>12</b>	<b>1 542 446 \$</b>

La Commission utilise le système en ligne Edilexpert pour la rédaction uniformisée de ses appels d'offres publics. Une formation quant à l'utilisation de ce système a été donnée à l'ensemble du personnel impliqué dans les processus de gestion contractuelle de la Commission. Afin de promouvoir une culture d'intégrité, de transparence et de conformité, la Commission a poursuivi sa démarche d'analyse des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle visant à cerner, analyser et évaluer les risques, et à mettre en place des contrôles internes et des mesures d'atténuation de ces derniers. De plus, elle a adopté le plan de gestion des risques pour une troisième année consécutive. Durant l'exercice, 126 contrats de plus de 1 000 \$ ont été accordés par la Commission, 28 avenants sur ses contrats ont été produits et 21 autorisations ont été signées par la dirigeante de l'organisme.



# Développement durable

## Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2021-2022

La Commission a poursuivi la mise en œuvre des mesures prévues dans la mise à jour de son Plan d'action de développement durable 2021-2022.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES
<b>Encourager la réalisation d'événements et de réunions écoresponsables</b>	Proportion des événements et des réunions organisés par la Commission qui prennent en compte le <i>Guide de gestion d'événements</i> et de réunions écoresponsables	100 % des événements et des réunions organisés en présentiel d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2022	En raison des mesures de la pandémie en 2021-2022, il n'a pas été possible de réaliser d'événements et de réunions en présentiel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1.1</li> <li>• Résultats recherchés 7</li> <li>• Activité incontournable 1</li> <li>• Domaine d'intervention 3</li> </ul>
<b>Désigner une personne-ressource en matière d'événements écoresponsables</b>	Nombre d'accompagnements de la personne-ressource dans l'organisation d'événements	Deux événements organisés d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2022	Une personne-ressource a été désignée et a suivi une formation en lien avec la gestion d'événement durable. Les événements prévus n'ont pu être mis en place en raison de la pandémie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1.1</li> <li>• Résultats recherchés 1</li> <li>• Domaine d'intervention 3</li> </ul>
<b>Intégrer des pratiques écoresponsables dans les processus de gestion des projets de construction, de rénovation et d'aménagement extérieur</b>	Proportion des projets intégrant les pratiques définies dans la grille d'évaluation	100 % des projets à réaliser admissibles entre le 1 <sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2022	La gestion pro-active des sols est désormais réalisée au préalable dans tous les projets afin de mieux gérer les matériaux contaminés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1.1</li> <li>• Résultats recherchés 5</li> <li>• Activité incontournable 1</li> <li>• Domaine d'intervention 2</li> </ul>
<b>Adoption d'une politique d'acquisition des véhicules utilisant des sources d'énergie de remplacement des hydrocarbures</b>	Adoption de la politique	Adoption de la politique au plus tard le 31 mars 2022	La Commission a débuté les démarches auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'acquies ce type de véhicule.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 7.2</li> <li>• Résultats recherchés 57, 58, 59, 60</li> <li>• Activité incontournable 1</li> <li>• Domaine d'intervention 1</li> </ul>
<b>Adoption d'une politique venant encadrer la pratique du télétravail</b>	Adoption de la politique	Adoption de la politique au plus tard le 31 mars 2022	Un cadre de télétravail a été adopté en septembre 2021.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1.1</li> <li>• Résultats recherchés 3</li> <li>• Activité incontournable 2</li> <li>• Domaine d'intervention 3</li> </ul>

## Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

### Divulgence d'actes répréhensibles

Au cours de l'année 2021-2022, aucune divulgation n'a été reçue au regard de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.



# Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

## Code d'éthique et de déontologie

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la Commission compte sur la contribution de ses administrateurs afin d'assurer une gestion efficace et transparente de ses biens. La Commission étant un organisme gérant des fonds publics, ses administrateurs doivent, dans l'exécution de leur mandat, agir dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs s'inspire du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté par le gouvernement du Québec en vertu du Décret 824-98 et constitue un résumé des règles générales de conduite que chaque administrateur doit respecter dans l'accomplissement de son mandat. Ainsi, en cas de doute, l'interprétation du présent code doit prendre appui sur ce règlement. Ce code d'éthique et de déontologie s'applique à tous les membres du conseil d'administration, dont le président qui agit également comme directeur général de la Commission, lesquels sont désignés dans le présent texte sous le terme « administrateur ».

Chaque administrateur s'engage à respecter le présent code, par la signature du formulaire de déclaration prévu, lors de sa nomination à la demande de la Commission.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie : Les obligations liées à l'exécution des fonctions de l'administrateur sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de services en ce qui concerne le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général de la Commission. Ces obligations sont propres à toute entreprise, mais compte tenu du statut de la Commission, les obligations de discrétion et de réserve doivent également guider l'administrateur dans l'exécution de son mandat.

---

### 1. OBLIGATION DE DISCRÉTION

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

L'obligation de discrétion signifie également que l'administrateur devrait s'abstenir de publier un texte ou d'accorder une entrevue qui concerne directement ou indirectement les affaires de la Commission sans en avoir été préalablement autorisé par le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général de la Commission.

---

### 2. OBLIGATION DE RÉSERVE

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans. Le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général de la Commission doit faire preuve de réserve dans la manifestation de ses opinions politiques.

---

### 3. OBLIGATION D'ÉVITER TOUT CONFLIT D'INTÉRÊTS OU APPARENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration, sous peine de révocation, tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Commission, en indiquant leur nature et leur valeur. Le cas échéant, il doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Commission à moins qu'un tel intérêt lui échoie par succession ou donation et pourvu, dans ce cas, qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur qui n'est pas disproportionnée en regard dudit usage. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la Commission.

---

### 4. OBLIGATION D'AGIR AVEC HONNÊTÉTÉ

L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Commission avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. L'administrateur ne peut directement ou indirectement accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. Le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne à d'autres fonctions. Il peut toutefois exercer des activités didactiques non rémunérées ou être membre d'organismes sans but lucratif. Ces activités doivent faire l'objet d'une déclaration au conseil d'administration.

---

### 5. OBLIGATION DE LOYAUTÉ

L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat. Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

---

### 6. RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AGISSANT ÉGALEMENT COMME DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Commission.

---

### 7. DISPOSITIONS DIVERSES

L'administrateur est soumis aux règles prévues au chapitre III – Activités politiques et au chapitre IV – Rémunération du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. L'application du présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs est soumise au processus disciplinaire prévu au chapitre VI du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Adresse Web pour retrouver le document sur le site Web :

[capitale.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/08/code\\_d\\_ethique\\_et\\_de\\_deontologie\\_des\\_administrateurs.pdf](https://capitale.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/08/code_d_ethique_et_de_deontologie_des_administrateurs.pdf)

Dans la section :

[capitale.gouv.qc.ca/a-propos-de-la-ccnq/conseil-dadministration](https://capitale.gouv.qc.ca/a-propos-de-la-ccnq/conseil-dadministration)



---

# GOUVERNANCE

DOMAINE CATARAQUI

## Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Le mandat du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines est principalement de voir à l'amélioration continue de la gouvernance de la Commission, d'exercer un rôle-conseil et de surveillance en matière d'éthique, puis de faire des recommandations en matière de gestion des ressources humaines. Le comité a tenu trois rencontres : en juin et en septembre 2021 ainsi qu'en février 2022.

Les membres du comité sont :

- **M. Barry Holleman**, président
- **M<sup>me</sup> Diane Blanchette** (jusqu'en août 2021)
- **M. Pascal Raby**
- **M. André Roy** (depuis septembre 2021)

De la Commission, participent également aux réunions M François Grenon, secrétaire général (secrétaire du comité), et M<sup>me</sup> Stéphanie Ricard, coordonnatrice aux ressources humaines.

Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'année 2021-2022.

## Comité exécutif

Le comité exécutif de la Commission a pour principal mandat de voir à l'application des décisions du conseil d'administration et de soutenir la présidente et directrice générale dans la réalisation des activités de la Commission. Le comité s'est réuni à sept reprises, soit aux mois d'avril, de juin, d'août, d'octobre et de décembre 2021 ainsi que de janvier et de mars 2022. Il est formé de trois membres du conseil d'administration et de la présidente et directrice générale, soit :

- **M. Pierre Dolbec**, président
- **M. Alain Girard** (jusqu'en juin 2021)
- **M. Alain Kirouac** (depuis septembre 2021)
- **M. Patrick St-Hilaire** (depuis août 2018)
- **M<sup>me</sup> Marie Claire Ouellet**, présidente et directrice générale

## Comité de vérification

Le comité de vérification assiste le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités et s'assure, entre autres, d'une reddition de comptes valable auprès des autorités compétentes et du public. Le comité s'est réuni à cinq reprises en cours d'année financière, soit en avril, en juin, en septembre et en novembre 2021 ainsi qu'en février 2022. Le comité de vérification est formé d'au moins trois membres du conseil d'administration.

- **M. Pierre Dolbec**, président
- **M. Barry Holleman**
- **M. Alain Kirouac**
- **M. Jean-Guy Poulin**

Participent également aux réunions :

- **M<sup>me</sup> Marie Claire Ouellet**, présidente et directrice générale
- **M<sup>me</sup> Brigitte Vachon**, directrice des affaires administratives

## Comité consultatif sur l'aménagement, le patrimoine et la commémoration

Le mandat du comité consultatif sur l'aménagement, le patrimoine et la commémoration est de conseiller la Commission en matière d'aménagement, de design et d'architecture ainsi que de commémoration, et au besoin, de formuler des avis sur les projets d'aménagement et de commémoration que lui soumet la Commission. À la suite d'une refonte, en septembre 2021, le comité est maintenant composé d'au minimum un membre du conseil d'administration de la Commission qui agit à titre de président, ainsi que de six membres externes nommés par le conseil d'administration. Les membres sont recrutés en fonction de leur représentativité et de leur compétence et expérience. Le comité s'est réuni en décembre 2021.

Les membres du comité sont :

- **M. Steeve Gros-Louis**, président (membre du conseil d'administration)
- **M<sup>me</sup> Johanne Brochu**, professeure agrégée à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval
- **M<sup>me</sup> Chantale Émond**, directrice de la Division arts et patrimoine du Service de la culture et des relations internationales à la Ville de Québec
- **M. David Gagné**, historien à la Ville de Lévis
- **M. Fabrice Gagnon**, directeur et secrétaire de la Commission de toponymie
- **M. Serge Viau**, urbaniste
- **M. Jacques White**, professeur titulaire et directeur de l'École d'architecture de l'Université Laval
- **M. Juan Vargas**, directeur de l'aménagement et de la mise en valeur de la Commission (participe aux rencontres et est secrétaire du comité)

## Comité de direction

Pour la gestion des affaires courantes, la présidente et directrice générale de la Commission est secondée par un comité de direction composé de :

- **M. François Grenon**, secrétaire général
- **M. François Picard**, directeur de l'exploitation
- **M<sup>me</sup> Brigitte Vachon**, directrice des affaires administratives
- **M. Juan Vargas**, directeur de l'aménagement et de la mise en valeur
- **M. Philippe Plante**, adjoint exécutif à la présidente et directrice générale et secrétaire de comité de direction (depuis octobre 2021)
- **M<sup>me</sup> Manon Tardif**, secrétaire du comité de direction (jusqu'en septembre 2021)
- **M<sup>me</sup> Michèle Darveau**, secrétaire du comité de direction (de septembre 2020 à septembre 2021)
- **M<sup>me</sup> Nancy Boulet**, secrétaire du comité de direction (depuis octobre 2021)



# Membres du conseil d'administration

## Marie Claire OUELLET



**Présidente et directrice générale**

**Mandat de cinq ans, depuis septembre 2017**

Native de Rimouski, M<sup>me</sup> Marie Claire Ouellet est diplômée de l'UQAR en études littéraires françaises, lettres et histoire. Passionnée des communications, elle occupe d'abord des postes de journaliste, de rédactrice en chef et de lectrice de nouvelles au sein de divers médias. Elle agit par la suite comme attachée de presse des cabinets du ministre des Affaires municipales et du ministre de la Santé et des Services sociaux. En 1994, M<sup>me</sup> Ouellet joint le cabinet de relations publiques NATIONAL

en tant que directrice générale, puis associée directrice. De 2005 à 2015, au sein du ministère du Conseil exécutif, elle travaille notamment à titre de secrétaire générale associée à la communication gouvernementale, puis devient directrice associée à l'Office du tourisme de Québec. Elle est ensuite nommée chef du protocole et sous-ministre associée à la concertation de l'action internationale. Depuis septembre 2017, M<sup>me</sup> Ouellet est la présidente et directrice générale de la Commission de la capitale nationale du Québec.

## Diane BLANCHETTE



Son mandat a pris fin en juin 2021

Maintenant retraitée, M<sup>me</sup> Diane Blanchette a travaillé comme comédienne pendant une dizaine d'années après sa sortie du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, en 1978. Après un détour de huit ans à la radio comme animatrice, chercheuse et réalisatrice d'émissions socioculturelles et musicales, elle est retournée près de la scène en 1998 et a intégré l'équipe de Diffusion culturelle de Lévis qui anime L'Anglicane et la Galerie Louise-Carrier où elle a d'abord assumé les fonctions de coordonnatrice aux arts de la scène avant d'accéder, en 2009, à la direction générale et artistique de l'organisme. En 2016, M<sup>me</sup> Blanchette reçoit la Médaille de l'Assemblée nationale en reconnaissance de son engagement dans le développement culturel de Lévis et plus récemment le Prix reconnaissance 2020 de l'Association professionnelle des diffuseurs de spectacles RIDEAU.

## Mary BOUVIER



**Administratrice**

Membre depuis juillet 2021, premier mandat de trois ans

Gestionnaire des partenariats et responsable aux événements au sein de la Jeune Chambre de commerce de Québec, M<sup>me</sup> Bouvier est reconnue par ses pairs comme une employée dévouée et efficace, qui aime relever les défis. Elle a d'abord été agente aux membres pour le Mouvement Desjardins pendant deux ans avant de se lancer dans la gestion de l'événementiel, dans la grande famille de GesteV, en tant que responsable du service à la clientèle et de l'exploitation de la baie de Beauport. Sa passion pour l'organisation d'événements la mènera à mettre sur pied et à piloter de nombreux événements, dont celui du Oyster Baie qui fut un véritable succès à guichets fermés lors de ses deux premières éditions en 2018 et 2019. Parmi ses réalisations chez GesteV, elle a par la suite entrepris un nouveau défi comme chargée de projets services clients pour la Coupe du monde de ski de fond 2020, lequel événement fut malheureusement annulé en raison de la pandémie de COVID-19.

## Pierre DOLBEC



**Président des séances du conseil d'administration**

**Membre depuis avril 2015**

**Troisième mandat de trois ans depuis juillet 2021**

Président et chef de la direction de Dolbec International, une entreprise qui œuvre principalement dans le milieu du courtage en douane et du transit international, M. Pierre Dolbec évolue dans le domaine de l'importation et de l'exportation depuis près de 45 ans. Son expertise est reconnue et c'est avec grand plaisir qu'il la partage dans le cadre de formations et de conférences. Élu le 3 novembre 2013 et réélu le 7 novembre 2021, il occupe le poste de maire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Ses citoyens le décrivent comme un homme d'action qui a pour mission l'amélioration de cette belle municipalité. Grand philanthrope, M. Dolbec s'implique et donne de son temps à de nombreux organismes à vocation communautaire de Québec qui lui tiennent à cœur.

## Katia DUCHESNEAU

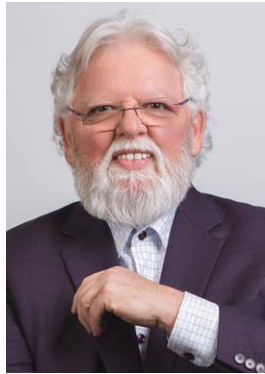


**Administratrice**

**Membre depuis juillet 2021, premier mandat de trois ans**

Après avoir occupé différents postes chez RBC Banque Royale, M<sup>me</sup> Katia Duchesneau est directrice de compte commercial, spécialisation marché des Premières Nations depuis 2016. Elle y est également coleader du groupe-ressources d'employés Premières Nations. Philanthrope, M<sup>me</sup> Duchesneau s'implique dans la communauté huronne-wendat près de Québec, d'où elle est native et là où elle réside. Diplômée de l'Université Laval en administration des affaires, profil entrepreneurial, elle voue un intérêt particulier à l'innovation et aux nouveaux projets porteurs économiquement. Passionnée de sports, elle s'implique à titre de bénévole depuis plusieurs années.

## Alain GIRARD



### Son mandat a pris fin en juin 2021

M. Alain Girard occupe le poste de président-directeur général à l'Hôtel Château Laurier et à l'Hôtel Château Bellevue incluant le traiteur événementiel George V. Outre ses fonctions quotidiennes en gestion hôtelière, M. Girard est bien engagé dans le milieu des affaires, particulièrement dans les domaines hôtelier et touristique. Au fil des ans, divers organismes et regroupements bénéficient de son soutien sur différents plans (porte-parole, membre de conseils d'administration, vice-président ou président), dont l'Office du tourisme de Québec, les Associations touristiques régionales associées du Québec, la Fondation québécoise de la relève en tourisme et l'Association des hôteliers du Québec. Également très engagé socialement, il appuie la Société Alzheimer de Québec et s'active depuis plusieurs années auprès de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches comme membre du comité, pour ne nommer que ces organismes.

## Steeve GROS-LOUIS



### Administrateur

### Membre depuis août 2018, deuxième mandat de trois ans

Huron-Wendat de la communauté de Wendake, près de la ville de Québec, M. Steeve Gros-Louis est fier de ses origines, de sa nation. C'est à travers ses nombreux projets et entreprises touristiques autochtones qu'il décide de vivre sa culture distinctive et surtout, de la partager. En plus de diriger, avec sa sœur, la boutique Raquettes et Artisanat Gros-Louis, inspiré par ses ancêtres et guidé par ses valeurs familiales, il démarre en 1999, avec son épouse, le désormais réputé restaurant Sagamité, à Wendake et au cœur du Vieux-Québec. Lauréat du prix Restaurateur de l'année volet terroir du Québec au Gala de la restauration, M. Wadohandik Gros-Louis a également remporté de nombreux prix couronnant l'essor du développement économique et touristique de ses entreprises au Québec. Membre de la troupe de danse Sandokwa depuis 1984, il en est le dirigeant principal depuis 1989. Il est par ailleurs impliqué dans son milieu, est membre du conseil d'administration de l'Hôtel – Musée Premières Nations de l'industrie touristique de Wendake depuis 2011 et enfin, est administrateur au sein du conseil d'administration de Tourisme Autochtone Québec depuis 2003 en plus d'en être le président depuis 2005.

## Jean GUYARD



Son mandat a pris fin en juin 2021

Avant sa retraite, M. Jean Guyard a œuvré, pendant plus de dix ans, en tant que secrétaire général à la Commission d'aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), pour ensuite occuper pendant 20 ans les fonctions de directeur du service d'aménagement du territoire de la CUQ. Intéressé par l'histoire, l'aménagement urbain et le patrimoine, au fil des années, il est notamment membre de la Commission d'urbanisme et de conservation de la Ville de Québec, président du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, membre du comité de transition de l'agglomération de Québec et membre du comité directeur de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Au cours de sa carrière, M. Guyard reçoit de nombreux prix, dont un prix de professionnalisme canadien en 1986 et le Prix d'excellence en urbanisme émérite pour souligner sa compétence professionnelle, sa grande intégrité et ses réalisations remarquables dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme au Québec.

## Barry HOLLEMAN



**Administrateur**

Membre depuis août 2018, deuxième mandat de trois ans

En tant que conseiller d'affaires principal chez Inno-centre, M. Barry Holleman guide des entreprises dans la recherche d'aide au financement et d'appui à la commercialisation, la planification stratégique, le développement des affaires, ainsi que la recherche et la conclusion de partenariats. Grâce à son expérience en tant que chef de la direction chez Myca Health et vice-président Technologies cliniques chez Cardinal Health, il évolue dans des secteurs diversifiés, tels que la chaîne d'approvisionnement des sciences de la vie, l'informatique de la santé et la vente d'équipements médicaux, ainsi que la consultation en technologie de l'information et le développement informatique. Durant ses études supérieures, il obtient une maîtrise en sciences de la communication de l'Université Radboud de Nimègue, aux Pays-Bas, et fait un programme de développement des cadres à l'Université Duke de la Caroline du Nord.

## André JUNEAU



Son mandat a pris fin en juin 2021

Titulaire d'un baccalauréat ès arts avec majeure en biologie de l'Université Laval, M. André Juneau a poursuivi sa carrière au sein du Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada. Il y occupe différentes fonctions, notamment celle de gestionnaire de la Programmation forestière de l'entente Canada-Québec sur le développement économique du Québec, volet forestier, et du programme Mon milieu, mes arbres. Il est également responsable de l'application de la *Loi sur l'évaluation environnementale et de la gestion du territoire sur l'évaluation environnementale* et de la *gestion du territoire forestier* de la base des Forces armées canadiennes de Valcartier. Concurrément, il est élu conseiller et maire de Cap-Rouge, et a été élu vice-président de la Communauté urbaine de Québec et président de la Commission de l'environnement de cet organisme. À la retraite, M. Juneau demeure actif et accepte le poste de président du conseil d'administration de la Commission des champs de bataille nationaux de 1995 à 2009.

## Alain KIROUAC



**Administrateur**

Membre depuis avril 2020, premier mandat de trois ans

Détenteur d'un baccalauréat spécialisé en histoire et d'un diplôme en communication publique de l'Université Laval, M. Alain Kirouac a représenté la Chambre de commerce de Québec dans le milieu des affaires de 1987 à 2014. Il a agi en tant que porte-parole public dans les dossiers d'actualité. Il a participé à l'élaboration des dossiers et à la prise de position de l'organisation. Il a siégé à divers conseils d'administration, entre autres de la Fédération des chambres de commerce du Québec, de la Société de rénovation Mailloux, du Groupe d'action sur le développement des liaisons aériennes de Québec et de Ressources entreprises. De 2014 à 2020, il a occupé les fonctions de sous-ministre associé au Secrétariat à la Capitale-Nationale. À ce titre, il a assuré le lien entre les partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux en agissant avec ceux-ci dans le but de contribuer à l'essor de dossiers à forte valeur pour la région.

## Jean-Guy POULIN

**Administrateur**

Membre depuis juin 2018, deuxième mandat de trois ans

M. Jean-Guy Poulin est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. À titre d'associé au sein d'un des plus importants bureaux de comptables au Québec, il réalise de multiples mandats auprès d'entreprises de services et manufacturières, d'institutions financières, ainsi que d'organismes gouvernementaux et paragouvernementaux. Il est, entre autres, covérificateur pendant huit ans de la plus importante société d'État fédérale et coresponsable d'un examen spécial de cette dernière. Il acquiert au fil des ans une vaste connaissance dans l'identification des risques d'affaires et dans la détermination des méthodes de vérification des contrôles utilisés pour gérer ces risques. Pendant plus de 20 ans, il est administrateur et trésorier du Festival d'été de Québec inc. et de sa filiale 3E.



## Pascal RABY

**Administrateur**

Membre depuis février 2020, premier mandat de trois ans

M<sup>e</sup> Pascal Raby possède un baccalauréat en droit, de l'Université Laval, obtenu en 1997, et une certification universitaire en gouvernance de sociétés obtenue en 2010. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1998. Il a amorcé sa carrière en cabinet privé en exerçant principalement en droit commercial, après avoir effectué son stage à l'Assemblée nationale du Québec. Au cours de sa formation universitaire, il a eu l'occasion de parfaire ses connaissances pendant un an auprès des juges de la Cour supérieure de Québec. Depuis novembre 2000, il a occupé différents postes au sein de l'équipe du Port de Québec où il occupe le poste de vice-président, opérations depuis 2017. En 2011, Me Raby devient membre du conseil d'administration du Rendez-vous Naval de Québec, et en 2017, de celui du Carnaval de Québec.



## André ROY

**Administrateur**

Membre depuis avril 2020, premier mandat de trois ans



Diplômé de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie et possédant une attestation universitaire en gestion hôtelière de l'UQAM ainsi qu'un MBA de l'Université Laval, M. André Roy occupe le poste de président-directeur général à la Fondation Québec Philanthrope depuis février 2022. Auparavant, il a été vice-président exécutif et directeur général du Groupe Le Massif, de mai 2019 à août 2021. Il a dirigé l'Office du tourisme de Québec de novembre 2013 à mai 2019. Il a aussi travaillé au sein de la Société des établissements de plein air du Québec pendant 17 ans, occupant tour à tour les postes de direction du Gîte du Mont-Albert, de la Station touristique Duchesnay, de l'Aquarium du Québec et des centres touristiques du Réseau Sépaq. Fort impliqué dans son milieu, il a agi à titre d'administrateur au sein de plusieurs organisations de Québec, entre autres à titre de président pour l'Association des hôteliers de la région de Québec, du club Skal International Québec et du Carnaval de Québec. Il est présentement vice-président des conseils d'administration du collège Mérici et du Marché de Noël Allemand. Passionné de tourisme et de marketing, il se décrit comme un gestionnaire orienté sur les résultats et la qualité, et sur l'importance du service à la clientèle.

## Nancy Florence SAVARD

**Administratrice**

Membre depuis juillet 2021, premier mandat de trois ans



M<sup>me</sup> Nancy Florence Savard, pionnière en animation assistée par ordinateur, fonde sa société de cinéma et de télévision en octobre 1998 : 10<sup>e</sup> Ave Productions. Femme de cinéma et de télévision, elle côtoie les marchés internationaux depuis la création de sa compagnie qu'elle dirige de Saint-Augustin-de-Desmaures et reçoit de nombreux prix : honorée en 2010 lors du 12<sup>e</sup> Gala des femmes de cinéma, de télévision et de nouveaux médias; en 2014, prix Hommage Diamant Birks comme réalisatrice, décerné aux femmes de l'année en cinéma lors du Festival international de films de Toronto; et en 2019, prix Producteur de l'année en cinéma de l'Association québécoise de la production médiatique. En 2022, elle est la première lauréate du Prix Rock-Demers, en hommage à la production cinématographique destinée à la jeunesse. Membre du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et présidente du Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) depuis novembre 2019, M<sup>me</sup> Savard est également membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) depuis 2011. Elle a aussi siégé au conseil d'administration du Musée de la civilisation à Québec de juillet 2017 à avril 2021, participé aux travaux du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation du Québec (CCEI), de 2016 à 2018, en plus d'être entraîneuse bénévole à l'École d'Entrepreneurship de Beauce. De 2003 à 2016, elle a été membre du conseil d'administration du Festival d'été de Québec et nommée présidente en 2010.



## Patrick ST-HILAIRE

**Administrateur**

Membre depuis août 2018, deuxième mandat de trois ans

M. Patrick St-Hilaire possède une vaste expérience dans la gestion d'entreprises du domaine des technologies. Entrepreneur passionné par l'innovation et le monde du numérique, il s'est spécialisé dans la mise en place de stratégies visant à soutenir ses clients dans la digitalisation de leur modèle d'affaires. Détenteur d'un baccalauréat en administration, spécialisation en affaires électroniques, systèmes d'information et marketing, M. St-Hilaire obtient en 2014 la certification *Aligning Strategy and Sales* de la Harvard Business School, à Boston.

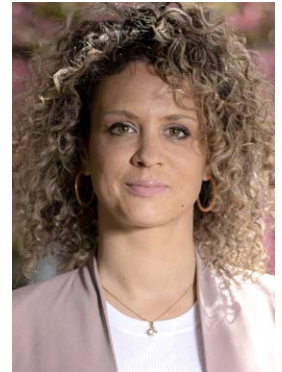


## Fanny TREMBLAY- RACICOT

**Administratrice**

Membre depuis juillet 2021, premier mandat de trois ans

M<sup>me</sup> Fanny Tremblay-Racicot est professeure adjointe en administration municipale et régionale à l'École nationale d'administration publique (ENAP) et directrice du Centre de recherche sur la gouvernance (CERGO). Son programme de recherche porte sur les réformes institutionnelles, les instruments de politique publique et les stratégies de gestion permettant d'atteindre des objectifs de développement urbain durable. Coauteure de l'ouvrage *Governance and sustainable transport in the Americas* (Palgrave Macmillan, 2019), elle concentre ses travaux de recherche notamment sur l'abordabilité des *transit-oriented developments*, sur la priorisation des infrastructures de transports collectifs et sur l'utilisation des mesures d'écofiscalité aux paliers local et régional. Professeure Tremblay-Racicot a également œuvré dans diverses organisations publiques et parapubliques, notamment l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, le Tribunal administratif du Québec, les ministères de l'Environnement du Québec et de l'Alberta, le cabinet de l'opposition officielle à la Ville de Québec et la Delaware Valley Regional Planning Commission.





ÉDIFICE PRICE ET FONTAINE DE TOURNY

# Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et à celles des comités

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ DE VÉRIFICATION	COMITÉ EXÉCUTIF	COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AMÉNAGEMENT ET LA COMMÉMORATION
<b>Nombre total de séances</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
Marie Claire OUELLET	8/8	5/5	7/7		
Pierre DOLBEC	8/8 Président	5/5 Président	7/7 Président		
Steeve GROS-LOUIS <sup>1</sup>	6/8				1/1 Président
Barry HOLLEMAN	8/8	5/5		3/3 Président	
Alain KIROUAC <sup>2</sup>	8/8	5/5	4/4		
Jean-Guy POULIN	7/8	4/5			
Pascal RABY	7/8			3/3	
André ROY <sup>3</sup>	8/8			1/1	
Patrick ST-HILAIRE	7/8		6/7		
<b>Membres nommés le 7 juillet 2021</b>					
Mary BOUVIER	3/5				
Katia DUCHESNEAU	5/5				
Nancy Florence SAVARD	5/5				
Fanny TREMBLAY-RACICOT	5/5				
<b>Membres sortant le 19 juin 2021</b>					
Diane BLANCHETTE	3/3			1/1	
Alain GIRARD	2/3		2/2		
Jean GUYARD	3/3				
André JUNEAU	3/3				

\* Toutes les absences aux séances du conseil d'administration et à celles des comités ont été motivées.

<sup>1</sup> Nommé président du comité consultatif sur l'aménagement et la commémoration à la suite d'une refonte, le 23 septembre 2021.

<sup>2</sup> Nommé au comité exécutif le 23 septembre 2021.

<sup>3</sup> Nommé au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines le 23 septembre 2021.

**Les membres du conseil d'administration ne reçoivent aucune rémunération.**

# Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Conformément au quatrième paragraphe de l'article 2 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le bilan de la documentation visée à la section III du Règlement est présenté ci-dessous.

**En 2021-2022, la Commission a reçu 13 demandes d'accès, comparativement à 8 en 2020-2021, ce qui représente une hausse de 62,5 %. La majorité des demandes reçues (92 %) visaient l'accès à des documents ou à des demandes d'information.**

Les demandes présentées à la Commission le sont principalement par des entreprises (46 %), des journalistes (15 %), des citoyens (39 %), etc.

La Commission a traité 100 % des demandes d'accès à l'intérieur du délai légal de 30 jours, avec un délai moyen de réponse de 22 jours.

## Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OU DEMANDES D'INFORMATION	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	5		
21 à 30 jours	7	1	
31 jours et plus (le cas échéant)			
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	

## Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OU DEMANDES D'INFORMATION	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉE
Acceptée (entièrement)	3			
Partiellement acceptée	4			Art. 32 et 47.3
Refusée (entièrement)	5			Art. 32, 37 et 47.3
Autres				

## Mesures d'accommodement et avis de révision

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION (CAI)
0	2 (demandes de révision reçues de la CAI, mais aucune décision rendue à ce jour)

## Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

### **Politique linguistique**

En collaboration avec l'Office québécois de la langue française, la Commission a procédé en 2018 à la révision de sa politique linguistique. Cette politique témoigne de l'importance que l'organisme accorde à la promotion du français comme langue de l'Administration et langue commune des Québécoises et des Québécois. La politique linguistique a été diffusée à l'ensemble du personnel de la Commission et elle est disponible sur son site Web.

## Politique de financement des services publics

### **Pour les biens et services actuellement tarifés**

La Commission offre des services à la population pour lesquels un tarif a été déterminé selon une décision administrative. La dernière révision tarifaire a été effectuée le 1<sup>er</sup> avril 2021. Pour l'exercice 2021-2022, les revenus générés par les activités tarifées s'élèvent à 1 482 650 \$ et les dépenses qui s'y rattachent sont de 1 072 050 \$. Le niveau de financement global atteint est de 138 %.

### **Pour les nouveaux biens et services**

La Commission n'a pas offert de nouveaux services en 2021-2022.



# Rapports de direction

## Direction générale et secrétariat général

Pour une seconde année, la Commission a dû composer avec les effets de la pandémie sur le travail en favorisant le télétravail et en maintenant en présence, dans ses locaux et sur le terrain, une partie de son effectif pour des activités à caractère indispensable, comme l'entretien de ses parcs. Les effets de la pandémie se sont poursuivis par la suspension complète des activités locatives, de celles de l'Observatoire de la Capitale de même que celles du programme Découvrir la capitale nationale, principalement destinées à la clientèle scolaire. Toutefois, deux capsules numériques, inspirées des parcours scolaires offerts, ont été produites dans le but de répondre à un besoin des élèves de fin du primaire et des niveaux 3 et 4 du secondaire. L'arrêt bien involontaire des activités locatives aura aussi été l'occasion pour la Commission de confier à un tiers la gestion de ses espaces locatifs.

Le contexte pandémique a de nouveau forcé l'annulation de plusieurs événements que la Commission a l'habitude d'accueillir dans ses espaces publics, ce qui n'a pas empêché une reprise de certaines activités. Ainsi, une hausse significative des occupations des parcs a pu être observée alors que 155 événements ont pu s'y tenir, soit trois fois plus que l'année précédente. Par ailleurs, les parcs placés sous la responsabilité de la Commission ont continué de faire le bonheur des promeneurs et sportifs qui les ont investis en grand nombre et régulièrement. Plusieurs groupes ont renouvelé en cours d'année leur entente d'occupation pour y tenir des activités physiques, comme du yoga ou encore de la course à pied.

Sous la responsabilité de la direction générale, les travaux entourant la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain se sont poursuivis selon les plans prévus et certains pavillons sont déjà visibles sur le terrain. Le déplacement des voies de circulation et le retrait du viaduc offrent désormais une perspective claire des aménagements futurs.

Au chapitre des communications, 2021 aura vu naître une nouvelle mouture du site Web de la Commission, de même qu'une poursuite affirmée de sa présence numérique, notamment dans les médias sociaux.

## Direction de l'aménagement et de la mise en valeur

La consolidation des Nouvelles-Casernes est réalisée sur plusieurs années de manière à bien adapter les méthodes d'intervention aux enjeux patrimoniaux de ce bâtiment. La première phase, qui comprend les sections 1 à 3, a permis d'intervenir sur les composantes structurales du bâtiment en vue d'en freiner la détérioration, en procédant au remplacement, au renforcement et à la réfection de plusieurs ouvrages de maçonnerie du bâtiment d'origine dans le but de le préserver. Les travaux de la seconde phase touchent les sections 4 à 7 de la partie est de l'édifice, depuis le corps d'avancée jusqu'à la côte du Palais. Les travaux pour cette seconde phase seront en grande partie exécutés au cours de cet exercice financier.

Toujours avec cette volonté de mettre en valeur et de promouvoir les attraits de la capitale, la Commission poursuit ses interventions de conservation et de mise en valeur du site archéologique Cartier-Roberval. Les travaux des phases suivantes, qui prévoient la mise en valeur du site, ont connu des avancées majeures. Le chantier s'est déroulé avec minutie face à la fragilité de ce site d'exception qui devrait ouvrir au public à l'été 2022.

Les travaux de recherche menés par l'Unité mixte de recherche Capitales et patrimoines (UMRcp) se sont poursuivis et permettent de répondre au besoin précis de recherche multidisciplinaire relatif au site archéologique Cartier-Roberval. Également, cette année a marqué la poursuite de la production d'un volet d'exposition visant la diffusion large public des découvertes liées à ce site à même la future exposition permanente du Musée de la civilisation.

Qui plus est, cette année a été marquée par la poursuite des efforts de planification liée à des interventions de mises en valeur dans la capitale nationale. Ces efforts ont permis, entre autres, la réalisation d'une expérience interprétative numérique sur le site de l'Hôpital général de Québec et l'accompagnement de partenaires dans la planification de projets d'envergure, notamment pour la réalisation future du parc de la Pointe-Benson à Lévis, et la concrétisation d'une vision de mise en valeur de l'accès à l'île d'Orléans avec les acteurs du milieu.

## **Direction de l'exploitation**

La Commission possède plusieurs actifs patrimoniaux. Reconnues pour leur beauté, ces propriétés proposent des aménagements et des environnements propices à la détente, à l'activité sportive et à la découverte, de même que de grandes surfaces gazonnées qui permettent la tenue d'événements populaires et protocolaires.

Au maintien des actifs, on note la réalisation de projets mettant en relief notre patrimoine bâti. La réfection des toitures en bardeaux de cèdre de la maison du fermier et de la grange du parc du Bois-de-Coulonge et la consolidation de son caveau à légumes, la consolidation structurale des serres horticole et viticole, la réfection du muret de pierre et de son chaperon en cèdre au domaine Catarauqui ainsi que le début de la restauration de la maison Richard au parc des Moulins en sont quelques exemples. La remise à niveau de la salle mécanique du quai des Flots sur la promenade Samuel-De Champlain a également été un projet important au printemps 2021. Il s'agissait de la deuxième année d'intervention dans le cadre du plan quinquennal 2020-2025 du maintien des actifs.

Du côté de l'entretien, la fréquentation des parcs et espaces verts s'est révélée encore une fois importante malgré la pandémie. En plus de l'entretien régulier, plusieurs interventions ont été réalisées dans les parcs en lien avec le plan de maintien des actifs du volet entretien, surtout au parc du Bois-de-Coulonge afin de préparer le site à la venue des Mosaïcultures Internationales.

Pour la troisième année d'un plan réparti sur sept ans, en collaboration avec la Ville de Québec, la coupe préventive des frênes atteints par l'agrile s'est poursuivie au domaine Catarauqui, au Bois-de-Coulonge, aux boisés des Compagnons-de-Cartier et de Marly ainsi qu'au boisé Tequenonday. Environ 400 arbres ont aussi été plantés sur la promenade Samuel-De Champlain en lien avec ce programme. Tous les arbres abattus en raison de cette situation seront remplacés. Toutefois, quelques beaux spécimens ont été traités, de façon à prolonger leur vie.

## **Direction des affaires administratives**

La Commission a assuré le respect des directives gouvernementales ayant trait aux mesures de contrôle des dépenses en exerçant une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques en période de pandémie de la COVID-19.

La Direction des affaires administratives accompagne l'ensemble des directions dans la réalisation de leurs activités en les soutenant sur les plans financiers, contractuels, juridiques et informationnels.



---

# ÉTATS FINANCIERS



ŒUVRE PLONGER - PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

**Commission de la capitale nationale du Québec**

États financiers pour l'exercice  
clos le 31 mars 2022

## **TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
<b>RAPPORT DE LA DIRECTION</b>	<b>1</b>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>2-4</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
<b>État des résultats et de l'excédent cumulé</b>	<b>5</b>
<b>État de la situation financière</b>	<b>6</b>
<b>État de la variation des actifs financiers nets</b>	<b>7</b>
<b>État des flux de trésorerie</b>	<b>8-9</b>
<b>Notes complémentaires aux états financiers</b>	<b>10 à 23</b>

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec (la Commission) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Commission selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Marie Claire Ouellet

---

Marie Claire Ouellet  
Présidente et directrice générale

Brigitte Vachon

---

Brigitte Vachon  
Directrice des affaires administratives

Québec, le 22 juin 2022



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À l'Assemblée nationale

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur  
Directeur principal d'audit par intérim

Québec, le 22 juin 2022

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

	<b>2022</b>		<b>2022</b>		<b>2021</b>
	<b>Budget</b>		<b>Réel</b>		<b>Réel</b>
<b>REVENUS</b>					
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	22 284 252	\$	53 284 771	\$	32 670 246
Contributions des partenaires (note 4)	1 943 327		1 954 147		291 018
Intérêts	125 000		99 646		78 238
Billetterie et activités éducatives	53 000		-		3 750
Locations					
Stationnements	650 000		1 449 894		819 814
Salles et autres espaces	71 600		30 999		29 022
Autres	32 600		14 866		28 777
	<u>25 159 779</u>		<u>56 834 323</u>		<u>33 920 865</u>
<b>CHARGES</b>					
Aide financière	305 500		234 643		164 793
Traitements et avantages sociaux	4 802 900		4 456 256		4 336 240
Taxes foncières et scolaires	2 844 500		2 862 259		2 768 744
Services professionnels et administratifs	931 090		589 349		882 101
Transport et communications	193 700		108 751		94 979
Entretien et réparations	3 130 565		2 889 289		2 514 437
Fournitures et approvisionnements	531 300		312 599		303 753
Charge environnementale	-		29 842		1 044 076
Autres charges (note 5)	1 631 375		1 571 375		450 000
Loyers	572 980		572 978		572 978
Amortissement des immobilisations corporelles	7 462 500		7 038 161		7 127 064
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-		191 982		2 847 216
Frais financiers (note 6)	1 750 656		1 790 652		1 986 837
	<u>24 157 066</u>		<u>22 648 136</u>		<u>25 093 218</u>
<b>EXCÉDENT ANNUEL</b>	<b>1 002 713</b>		<b>34 186 187</b>		<b>8 827 647</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>		<b>149 380 297</b>		<b>140 552 650</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 7)</b>	<b>1 002 713</b>	<b>\$</b>	<b>183 566 484</b>	<b>\$</b>	<b>149 380 297</b>
					<b>\$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 MARS 2022**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie (note 8)	24 314 122	\$	13 128 486
Créances et intérêts à recevoir (note 9)	2 513 804		7 953 877
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	116 417 785		85 417 176
Contributions à recevoir	15 000		9 670
Recouvrement au titre d'un passif lié à l'assainissement (note 14)	78 455		162 355
	<u>143 339 166</u>		<u>106 671 564</u>
<b>PASSIFS</b>			
Emprunt temporaire (note 10)	64 385 694		22 647 516
Fournisseurs et autres charges à payer (note 11)	14 118 908		14 469 282
Revenus reportés (note 12)	13 827		38 654
Contributions reportées (note 13)	2 353 851		4 246 960
Passif au titre des sites contaminés (note 14)	593 111		707 721
Dettes (note 15)	51 886 904		58 090 994
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 16)	312 500		362 500
	<u>133 664 795</u>		<u>100 563 627</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<u>9 674 371</u>		<u>6 107 937</u>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Charges payées d'avance	137 672		267 174
Dépôt en fidéicommiss	-		20 000
Avance sur travaux à effectuer (note 17)	496 553		496 553
Immobilisations corporelles (note 19)	173 257 888		142 488 633
	<u>173 892 113</u>		<u>143 272 360</u>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ (note 7)</b>	<u>183 566 484</u>	\$	<u>149 380 297</u>
<b>OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 22)</b>			
<b>ÉVENTUALITÉS (note 23)</b>			
<b>ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS (note 24)</b>			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Marie Claire Ouellet*

Marie Claire Ouellet, présidente et directrice générale



Pierre Dolbec, président du comité de vérification

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
<b>EXCÉDENT ANNUEL</b>	1 002 713 \$	34 186 187 \$	8 827 647 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(62 659 778)	(37 848 947)	(17 783 868)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 462 500	7 038 161	7 127 064
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	191 982	2 847 216
Réduction de valeur sur immobilisations corporelles	-	-	408 972
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	-	(150 451)	(66 000)
	<u>(55 197 278)</u>	<u>(30 769 255)</u>	<u>(7 466 616)</u>
Acquisition de charges payées d'avance	-	(2 845 178)	(2 408 496)
Utilisation de charges payées d'avance	-	2 974 680	2 484 449
Dépôt en fidéicomis	-	20 000	-
Versement d'une avance sur travaux à effectuer	-	-	(5 709 118)
Remboursement d'une avance sur travaux à effectuer	-	-	5 212 565
	<u>-</u>	<u>149 502</u>	<u>(420 600)</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>(54 194 565)</b>	<b>3 566 434</b>	<b>940 431</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>	<b>6 107 937</b>	<b>5 167 506</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(54 194 565) \$</b>	<b>9 674 371 \$</b>	<b>6 107 937 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent annuel	34 186 187 \$	8 827 647 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Subventions du gouvernement du Québec	(29 795 095)	(10 462 777)
Charge environnementale	29 842	545 366
Amortissement des immobilisations corporelles	7 038 161	7 127 064
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	191 982	2 847 216
Réduction de valeur sur immobilisations corporelles	-	408 972
Virement des contributions reportées	(1 879 478)	(226 018)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(50 000)	(50 000)
Utilisation de charges payées d'avance	2 974 680	2 484 449
	<u>(21 489 908)</u>	<u>2 674 272</u>
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement		
Créances et intérêts à recevoir	5 440 073	(4 310 072)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 205 514)	610 489
Contributions à recevoir	(5 330)	20 000
Recouvrement au titre d'un passif lié à l'assainissement	83 900	(162 355)
Fournisseurs et autres charges à payer	(2 951 794)	1 261 322
Revenus reportés	(24 827)	(11 525)
Contributions reportées	(13 631)	(20 629)
Acompte de la Ville de Québec	-	(959 420)
Passif au titre des sites contaminés	(144 452)	162 355
Acquisition de charges payées d'avance	(2 845 178)	(2 408 496)
	<u>(1 666 753)</u>	<u>(5 818 331)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<u>11 029 526</u>	<u>5 683 588</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 377 978)	(13 913 362)
Avance sur travaux à effectuer	-	(5 709 118)
Remboursement d'avance sur travaux à effectuer	-	5 212 565
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<u>(35 377 978)</u>	<u>(14 409 915)</u>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Acquisition de placement	-	(13 500 000)
Encaissement de placement	-	13 500 000
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</b>	<u>-</u>	<u>-</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation des emprunts temporaires	43 113 178		16 330 999
Remboursement de la dette	(7 579 090)		(7 788 308)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<u>35 534 088</u>		<u>8 542 691</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	11 185 636		(183 636)
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>13 128 486</u>		<u>13 312 122</u>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><u>24 314 122</u></u> \$		<u><u>13 128 486</u></u> \$

**Informations additionnelles reliées aux activités de fonctionnement**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>
<b>Intérêts encaissés</b>	98 354	\$	91 730
<b>Intérêts versés</b>	1 761 215	\$	1 991 017

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**1. CONSTITUTION ET OBJET**

La Commission de la capitale nationale du Québec (la Commission), personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (RLRQ, chapitre C-33.1) a pour objet de :

- Contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- Établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- Contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- Contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- Contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale;
- Veiller à l'entretien et à la mise en valeur des lieux de sépulture des premiers ministres du Québec, que ces lieux soient ou non situés sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec;
- Exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque des circonstances particulières le justifient, elle peut aménager des sites, monuments et biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- La localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- La construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- L'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- L'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

La Commission conseille également l'Assemblée nationale sur la construction, la conservation et l'aménagement de ses immeubles.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. [1985], chapitre 1 [5<sup>e</sup> suppl.]), la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

**UTILISATION D'ESTIMATION**

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que la charge environnementale et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

**ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION**

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie, des créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation), des contributions à recevoir et du recouvrement au titre d'un passif lié à l'assainissement alors que les passifs financiers sont constitués de l'emprunt temporaire, des fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des avantages sociaux et des taxes à la consommation), ainsi que des dettes.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

**REVENUS**

**Comptabilisation des revenus**

Les subventions et les contributions qui représentent des paiements de transfert sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les paiements de transfert sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Un paiement de transfert est comptabilisé à titre de subvention ou de contribution reportée lorsqu'il est assorti de stipulations qui créent l'obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif au transfert est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que le passif est réglé.

Les contributions, qui ne représentent pas des paiements de transfert et qui sont grevées d'affectation d'origine externe, sont reportées et constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Les revenus d'intérêts, les revenus de billetterie et activités éducatives, les revenus de location de stationnement, des salles et d'autres espaces ainsi que les autres revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**CHARGES**

**Aide financière**

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donne lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

**ACTIFS FINANCIERS**

**Trésorerie**

La trésorerie se compose des soldes en banque.

**PASSIFS**

**Passif au titre des sites contaminés**

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- ▶ La contamination dépasse une norme environnementale existante ou dès que la Commission en est informée;
- ▶ Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- ▶ Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

**COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Passif au titre des sites contaminés (suite)**

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables à la réhabilitation des sites contaminés.

Différentes méthodes sont utilisées pour estimer les coûts des activités d'assainissement. Pour le site de la promenade Samuel-De Champlain phase 3, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, la Commission n'actualise pas ces coûts.

Un recouvrement au titre d'un passif lié à l'assainissement d'un site contaminé doit être comptabilisé lorsque les conditions suivantes sont réunies:

- ▶ Il existe une base d'évaluation appropriée pour le recouvrement;
- ▶ Il est possible d'effectuer une estimation raisonnable du montant en cause;
- ▶ Il est prévu que des avantages économiques futurs seront obtenus.

**Revenus reportés**

Les sommes provenant des locations et des activités éducatives sont reportées et constatées comme revenus dans l'exercice où les services sont rendus.

**Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Ils sont virés aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

**Avantages sociaux futurs**

**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementales étant donné que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

**Provision pour congés de maladie**

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les congés accumulés seront pris ou versés dans l'exercice suivant.

**Provision pour vacances**

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

**ACTIFS NON FINANCIERS**

En raison de leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Dans le cas de l'aménagement en cours de réalisation, le coût inclut les intérêts sur la dette durant la période de réalisation. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>	
Bâtiments	Linéaire	5	%
Équipement informatique	Linéaire	33 ⅓	%
Équipement et mobilier de bureau	Solde dégressif	10 et 20	%
Mobilier urbain	Linéaire	10	%
Améliorations locatives	Linéaire	20	%
Expositions	Linéaire	20	%
Matériel roulant	Linéaire	33 ⅓	%
Aménagement dans les parcs	Linéaire	5 et 20	%
Aménagement d'une promenade	Linéaire	5	%

**COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Immobilisations corporelles (suite)**

L'aménagement en cours de réalisation, les terrains et les parcs et espaces verts ne sont pas amortis.

Les œuvres d'art, comprenant surtout des sculptures et des monuments, sont passées aux charges dans l'exercice où elles sont obtenues.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique de parties non apparentées sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. Dans le cas où il ne serait possible de faire une estimation de la juste valeur, l'immobilisation corporelle est comptabilisée pour une valeur symbolique.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

**OPÉRATIONS INTERENTITÉS**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

**3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Ministère de la Sécurité publique				
Subventions				
- Fonctionnement	13 861 120	\$	12 376 194	\$
- Financement des immobilisations et d'autres charges	37 721 899		18 382 405	
- Intérêts sur la dette à long terme	1 691 474		1 899 298	
Ministère de la Culture et des Communications				
- Intérêts sur la dette à long terme	10 278		12 349	
	<u>53 284 771</u>	<u>\$</u>	<u>32 670 246</u>	<u>\$</u>

**4. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Entente Canada-Québec	1 860 837	\$	-	\$
Ville de Québec	-		131 720	
Ministère de la Culture et des Communications	15 121		48 225	
Ministère de l'Éducation	15 000		15 000	
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	8 687		-	
Autres	4 502		46 073	
	<u>1 904 147</u>		<u>241 018</u>	
Virement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 16)	50 000		50 000	
	<u>1 954 147</u>	<u>\$</u>	<u>291 018</u>	<u>\$</u>



**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**5. AUTRES CHARGES**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Programme de recherche du site archéologique Cartier-Roberval *	450 000	\$	450 000	\$
Exposition permanente - Musée de la civilisation**	1 121 375		-	
	<u>1 571 375</u>	<u>\$</u>	<u>450 000</u>	<u>\$</u>

\* La Commission a signé une entente-cadre avec l'Université Laval visant la création d'une unité mixte de recherche afin de réaliser la programmation et la recherche scientifique du site archéologique Cartier-Roberval ainsi que l'établissement d'un pôle d'expertise d'avant-garde à l'échelle mondiale dans le domaine de l'étude et la mise en valeur du patrimoine de capitales.

\*\* Le 13 mai 2020, la Commission a signé une entente avec le Musée de la Civilisation visant la collaboration dans le cadre de la création d'une section de l'exposition permanente du Musée sur le thème spécifique de la première colonie française d'Amérique (1541-1543) dont les traces ont été retrouvées sur le site archéologique Cartier-Roberval. Le Musée devient propriétaire exclusif et titulaire du droit d'auteur sur le concept de l'exposition permanente qui sera présentée au Musée à compter de juin 2023 pour une durée d'au moins 10 ans. Conformément à l'entente, la Commission a versé une somme de 1 121 375 \$ au cours de l'exercice pour la planification, la conception, la conservation et la réalisation de la section de l'exposition.

**6. FRAIS FINANCIERS**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Intérêts sur la dette	1 749 306	\$	1 963 598	\$
Autres	41 346		23 239	
	<u>1 790 652</u>	<u>\$</u>	<u>1 986 837</u>	<u>\$</u>

**7. EXCÉDENT CUMULÉ**

	<u>Opérations courantes</u>	<u>Investis en immobilisations corporelles</u>	<u>Fonds pour la mise en valeur de la capitale<sup>(1)</sup></u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	-	\$ 137 967 592	\$ 11 412 705	\$ 149 380 297	\$ 140 552 650
<b>VARIATION DE L'EXERCICE</b>					
Excédent (Déficit) annuel	1 941 303	32 898 394	(653 510)	34 186 187	8 827 647
	<u>1 941 303</u>	<u>170 865 986</u>	<u>10 759 195</u>	<u>183 566 484</u>	<u>149 380 297</u>
Virement de l'excédent <sup>(1)</sup>	(1 941 303)	-	1 941 303	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>-</u>	<u>\$ 170 865 986</u>	<u>\$ 12 700 498</u>	<u>\$ 183 566 484</u>	<u>\$ 149 380 297</u>

<sup>1</sup> En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**8. TRÉSORERIE**

La trésorerie est composée d'un montant de 9 743 971 \$ qui est réservé pour le projet de la promenade Samuel-De Champlain (2021 : 1 348 \$).

**9. CRÉANCES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Ministère des Transports*	1 332 666	\$	5 804 827	\$
Ville de Québec	599 600		1 650 496	
Taxe de vente du Québec*	196 268		184 222	
Taxe sur les produits et services	98 422		120 285	
Intérêts	11 033		9 741	
Autres*	275 815		184 306	
	<u>2 513 804</u>	<u>\$</u>	<u>7 953 877</u>	<u>\$</u>

\* Au 31 mars 2022, un montant de 1 756 771 \$ représente des créances provenant d'entités sous contrôle commun (2021 : 6 096 535 \$). Ces créances sont encaissables aux mêmes conditions que les créances non apparentées.

**10. EMPRUNT TEMPORAIRE**

La Commission est autorisée par décret du gouvernement du Québec à contracter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement pour un montant n'excédant pas 162 700 000 \$ pour ses projets d'investissements et ses refinancements d'emprunts à long terme, et ce, jusqu'au 31 mars 2022.

Le 8 février 2022, un nouveau régime d'emprunts a été autorisé par le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale. Ce régime a été institué le 9 mars 2022 par décret portant le numéro 243-2022. Ce régime d'emprunt est valide du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025 et permet à la Commission d'emprunter un montant maximal de 150 000 000 \$ par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissements subventionnés.

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Billet à court terme, 0,86 % (2021: 0,3125 %)	64 385 694	\$	22 647 516	\$

Un montant de 1 375 000 \$ a été transféré à long terme le 26 mars 2022. Par conséquent, ce montant n'a pas d'incidence sur le flux de trésorerie.

**11. FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Fournisseurs*	12 971 312	\$	13 476 264	\$
Taxe de vente du Québec*	46 792		66 141	
Taxe sur les produits et services	23 455		33 103	
Traitements	324 973		144 714	
Avantages sociaux	195 509		163 857	
Congés de maladie à payer	47 794		50 258	
Vacances à payer	264 092		230 502	
Intérêts à payer sur les dettes*	244 981		304 443	
	<u>14 118 908</u>	<u>\$</u>	<u>14 469 282</u>	<u>\$</u>

\* Au 31 mars 2022, un montant total de 10 021 677 \$ représente des montants à verser à des entités sous contrôle commun (2021 : 11 597 237 \$).

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**12. REVENUS REPORTÉS**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Locations	6 975	\$	38 654	\$
Activités éducatives	6 852		-	
	<u>13 827</u>	<u>\$</u>	<u>38 654</u>	<u>\$</u>

**13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES**

Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
<b>Solde au début</b>	4 246 960	\$	4 493 607	\$
Contributions remboursées au cours de l'exercice	(13 631)		(20 629)	
	<u>4 233 329</u>		<u>4 472 978</u>	
Contributions comptabilisées à titre de revenus de l'exercice	(1 879 478)		(226 018)	
<b>Solde à la fin*</b>	<u>2 353 851</u>	<u>\$</u>	<u>4 246 960</u>	<u>\$</u>

\* Le solde de fin inclut une contribution au montant de 2 274 356 \$ (2021 : 4 135 193 \$) provenant du gouvernement fédéral liée à l'acquisition de la place des Canotiers au cours de l'exercice 2020.

Au 31 mars 2022, un montant total de 17 564 \$ représente des contributions reportées provenant d'entités sous contrôle commun (2021 : 32 685 \$).

**14. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS**

Les contaminants ayant entraîné la constatation du passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures aromatiques monocycliques et polycycliques, des hydrocarbures pétroliers, des huiles et graisses minérales, des métaux et du soufre et proviennent des activités maritimes, de construction navale et de commerce de bois ayant eu cours approximativement à partir de l'année 1750 jusqu'au début des années 1900 environ. Une voie ferrée a été aménagée vers 1920 puis des dépôts pétroliers et un oléoduc ont été exploités à partir des années 1940-1950 jusqu'aux années 1980-1990. Une partie de ces terrains a été créée à partir de remblai dans les années 1940 à 1980. Les réservoirs hors sol et une partie de l'oléoduc ont été démantelés dans les années 1980-1990.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Il est évalué à 593 111 \$ au 31 mars 2022 (2021 : 707 721 \$). Pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour le site de la promenade Samuel-De Champlain phase 3 faisant partie du passif au titre des sites contaminés. Ainsi, le passif au titre des sites contaminés comptabilisé au 31 mars 2022 tient compte d'une majoration des coûts de 37 209 \$ (2021 : 36 992 \$).

Un recouvrement de 78 455 \$ (2021 : 162 355 \$), relatif à la portion des travaux de la promenade Samuel-De Champlain phase 3 attribuable au ministère des Transports, est comptabilisé à titre d'actif au poste Recouvrement au titre d'un passif lié à l'assainissement de l'état de la situation financière.

**COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**15. DETTES**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec</b>		
Emprunts auprès du Fonds de financement, portant intérêt à des taux effectifs variant de 0,89 % à 5,17 % (2021 : 0,89 % à 5,17 %), remboursables par versements semestriels en capital de 13 339 \$ à 747 050 \$ (2021 : 13 339 \$ à 747 050 \$) et par un versement final de 2 221 439 \$ (2021 : 495 416 \$ à 2 221 439 \$) et venant à échéance entre le 1 <sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 mars 2039 (2021 : 1 <sup>er</sup> décembre 2021 et le 31 mars 2039).	<u>51 886 904</u>	<u>58 090 994</u>
	\$	\$

Un montant de 1 375 000 \$ a été transféré de l'emprunt temporaire et a été financé à long terme le 26 mars 2022. Par conséquent, ce montant n'a pas d'incidence sur le flux de trésorerie.

Les versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2023	7 463 709	\$
2024	7 057 386	\$
2025	7 057 386	\$
2026	7 997 882	\$
2027	2 600 550	\$
2028 et plus	19 928 296	\$

**16. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent des contributions des partenaires. Les apports se détaillent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Solde au début</b>	362 500	412 500
Virement des apports reportés	(50 000)	(50 000)
<b>Solde à la fin</b>	<u>312 500</u>	<u>362 500</u>
	\$	\$

**17. AVANCE SUR TRAVAUX À EFFECTUER**

Conformément à l'article 6.2.4 de l'entente tripartite signée le 10 mai 2019 entre la Commission, le gouvernement du Québec et la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada pour le déplacement du corridor ferroviaire existant dans le cadre du projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3, la Commission a versé à la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada un montant de 5 709 118 \$ le 10 décembre 2020.

Ce montant est une avance versée à la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada afin qu'elle puisse réaliser progressivement les travaux relatifs au déplacement de la voie ferrée sans avoir à encourir de frais de financement.

À la suite de retards constatés dans l'avancement des travaux, la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada a choisi de rembourser la Commission et de ne conserver qu'une partie du montant initial versé. Les opérations relatives à l'avance au cours de l'exercice sont les suivantes :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Solde au début</b>	496 553	-
Avance versée à la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada	-	5 709 118
Remboursement de l'avance en cours d'exercice	-	(5 212 565)
<b>Solde à la fin</b>	<u>496 553</u>	<u>496 553</u>
	\$	\$

**COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,33 % à 10,04 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour les années civiles 2021 et 2022, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur), qui sera déterminé par Retraite Québec, sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, la Commission a estimé un montant de compensation correspondant à 6,04 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022 (2021 : 6 %).

Les cotisations de la Commission, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 302 537 \$ (2021 : 320 604 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**19. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

													2022	2021
	Terrains	Parcs et espaces verts	Bâtiments	Équipement informatique	Équipement et mobilier de bureau	Mobilier urbain	Améliorations locatives	Expositions	Matériel roulant	Aménagement dans les parcs	Aménagement d'une promenade	Aménagements en cours de réalisation	TOTAL	TOTAL
<b>COÛT</b>														
Solde au début	18 709 182	\$ 6	\$ 46 101 913	\$ 584 959	\$ 1 920 868	\$ 1 677 053	\$ 171 439	\$ 548 927	\$ 191 835	\$ 35 267 764	\$ 58 469 061	\$ 44 612 518	\$ 208 255 525	\$ 198 041 493
Acquisition	160 431	-	-	70 329	6 123	-	-	18 250	-	4 066	-	37 740 199	37 999 398	17 849 868
Transfert	-	-	564 096	-	-	-	-	-	-	109 504	434 726	(1 108 326)	-	-
Radiation	-	-	-	(94 430)	-	-	-	-	-	-	(568 836)	-	(663 266)	(7 226 864)
Réduction de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(408 972)
Solde à la fin	18 869 613	\$ 6	\$ 46 666 009	\$ 560 858	\$ 1 926 991	\$ 1 677 053	\$ 171 439	\$ 567 177	\$ 191 835	\$ 35 381 334	\$ 58 334 951	\$ 81 244 391	\$ 245 591 657	\$ 208 255 525
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>														
Solde au début	-	-	11 775 592	435 942	1 506 857	1 142 987	160 814	484 033	175 389	13 149 476	36 935 802	-	65 766 892	63 019 476
Amortissement de l'exercice	-	-	2 319 198	101 624	68 923	84 865	10 625	59 892	9 712	14 566 766	2 926 556	-	7 038 161	7 127 064
Radiation	-	-	-	(94 430)	-	-	-	-	-	-	(376 854)	-	(471 284)	(4 379 648)
Solde à la fin	-	-	14 094 790	443 136	1 575 780	1 227 852	171 439	543 925	185 101	14 606 242	39 485 504	-	72 333 769	65 766 892
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS</b>														
Valeur comptable nette 2021	18 709 182	\$ 6	\$ 34 326 321	\$ 149 017	\$ 414 011	\$ 534 066	\$ 10 625	\$ 64 894	\$ 16 446	\$ 22 118 288	\$ 21 533 259	\$ 44 612 518	\$ -	\$ 142 488 633
Valeur comptable nette 2022	18 869 613	\$ 6	\$ 32 571 219	\$ 117 722	\$ 351 211	\$ 449 201	\$ -	\$ 23 252	\$ 6 734	\$ 20 775 092	\$ 18 849 447	\$ 81 244 391	\$ 173 257 888	\$ -

Les parcs et espaces verts sont constitués du parc du Bois-de-Coulonge, du parc de l'Amérique-Française, du parc du Cavalier-du-Moulin, du parc de la Francophonie, du parc de l'Amérique-Latine, du domaine Catarakui et du parc des Moulins et les boisés attenants. La Commission continue d'exploiter et de préserver les parcs par un programme d'entretien et elle les améliore par la réalisation de projet d'aménagement.

Des intérêts représentant une somme de 150 451 \$ (2021 : 66 000 \$) ont été capitalisés à l'aménagement en cours de réalisation.

Au cours de l'exercice 2022, des aménagements en cours de réalisation d'une somme de 1 108 326 \$ ont été complétés et transférés dans les bâtiments, l'aménagement dans les parcs et l'aménagement d'une promenade (2021 : 2 987 393 \$ ont été complétés et transférés dans les bâtiments et l'aménagement dans les parcs).

Des immobilisations corporelles d'un montant de 10 551 330 \$ (2021 : 7 949 910 \$) sont incluses dans *Fournisseurs et autres charges à payer*.

Le 26 mai 2021, la Commission a acquis un terrain au montant de 160 431 \$ afin de réaliser le projet de la promenade Samuel-De Champlain. Ainsi, le dépôt en fidéicommiss qui avait été effectué le 24 septembre 2019 dans le but d'acquérir ce terrain a servi à l'acquisition. Par conséquent, ce montant de 20 000 \$ n'a pas d'incidence sur le flux de trésorerie.

La réduction de valeur représente un montant de 408 972 \$ qui est inclus dans le poste charge environnementale de l'exercice 2021 à l'état des résultats et n'a aucune incidence sur le flux de trésorerie.

**COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La Commission est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente et directrice générale de la Commission.

La Commission n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la Commission et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

**21. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS**

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Commission sont liés à la trésorerie, aux créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) et aux contributions à recevoir.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est minime puisque les sommes sont déposées auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) et aux contributions à recevoir est minime puisqu'au 31 mars 2022, 98 % des créances provenaient d'entités gouvernementale, municipale et scolaire et d'une institution financière reconnue (2021 : 99 % provenaient d'entités gouvernementale et municipale et d'une institution financière reconnue) et 100 % des contributions à recevoir provenaient d'une entité gouvernementale (2021 : 100 % provenaient d'une entité municipale). Les tableaux suivants présentent les créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) ainsi que des contributions à recevoir de manière chronologique :

**CRÉANCES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Moins de 30 jours	1 779 986	\$	5 058 862	\$
De 30 jours à 60 jours	24 300		2 557 602	
De 61 jours à 90 jours	23 088		-	
Plus de 90 jours <sup>1</sup>	391 740		32 906	
	<u>2 219 114</u>	<u>\$</u>	<u>7 649 370</u>	<u>\$</u>

**CONTRIBUTIONS À RECEVOIR**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Moins de 30 jours <sup>2</sup>	15 000	\$	-	\$
Plus de 90 jours	-		9 670	
	<u>15 000</u>	<u>\$</u>	<u>9 670</u>	<u>\$</u>

<sup>1</sup> Les créances datant de plus de 90 jours proviennent à 93,4 % d'une entité municipale (2021 : 76,5 % provenaient de sources diverses).

<sup>2</sup> Les contributions à recevoir proviennent à 100 % d'une entité sous contrôle commun.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**21. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance.

La Commission finance ses charges ainsi qu'une partie de ses acquisitions d'immobilisations corporelles à l'aide des subventions, des contributions et de ses activités de fonctionnement. Les immobilisations corporelles touchant les grands projets sont financées à l'aide de la dette portant un taux fixe. Le gouvernement du Québec verse annuellement à la Commission des subventions relatives au financement des immobilisations et d'autres charges. Ces subventions correspondent au remboursement du capital et des intérêts de la totalité de cette dette, qu'il a préalablement autorisé par décret. S'il advenait que la Commission ne soit pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté en vertu du régime d'emprunts institué par celle-ci, la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale élaborerait et mettrait en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation.

La Commission respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant des prévisions budgétaires et de trésorerie et en surveillant les plans de financement. La Commission considère que le risque de liquidité est faible. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

PASSIFS FINANCIERS	2022					
	Total	Moins de 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Emprunt temporaire	64 385 694	64 385 694	-	-	-	-
Fournisseurs et autres charges à payer, à l'exception des avantages sociaux et des taxes à la consommation	13 853 152	13 145 901	707 251	-	-	-
Dettes	59 505 263	4 276 400	4 466 881	8 329 389	19 913 384	22 519 209
	<b>137 744 109</b>	<b>81 807 995</b>	<b>5 174 132</b>	<b>8 329 389</b>	<b>19 913 384</b>	<b>22 519 209</b>

PASSIFS FINANCIERS	2021					
	Total	Moins de 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Emprunt temporaire	22 647 516	22 647 516	-	-	-	-
Fournisseurs et autres charges à payer, à l'exception des avantages sociaux et des taxes à la consommation	14 206 181	13 960 451	245 730	-	-	-
Dettes	67 169 877	4 423 565	5 136 917	8 774 719	24 474 505	24 360 171
	<b>104 023 574</b>	<b>41 031 532</b>	<b>5 382 647</b>	<b>8 774 719</b>	<b>24 474 505</b>	<b>24 360 171</b>

**Risque du marché**

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix courant. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Commission est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

*Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'emprunt temporaire et la dette ont un taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le risque auquel est exposée la Commission sur ces éléments est minime étant donné que la Commission envisage de les rembourser selon l'échéancier.



**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**22. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS**

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2022, la Commission a des obligations qui totalisent 75 065 806 \$ (2021 : 87 442 752 \$). De ce montant, 53 764 621 \$ sont des obligations avec des parties apparentées (2021 : 61 533 327 \$).

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2023	66 613 948 \$
2024	4 641 715 \$
2025	1 729 521 \$
2026	718 842 \$
2027	718 842 \$
2028 et plus	642 938 \$

**DROITS CONTRACTUELS**

La Commission a conclu différentes ententes en vertu desquelles elle recevra des sommes de la part de ses partenaires. Les droits contractuels sont consignés dans des ententes conclues dans le cadre de certains projets. Ils totalisent 9 851 144 \$ (2021 : 34 512 808 \$). De ce montant, 9 518 144 \$ sont des droits avec des parties apparentées (2021 : 33 688 375 \$).

Les droits exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2023	9 527 144 \$
2024	9 000 \$
2025	9 000 \$
2026	9 000 \$
2027	9 000 \$
2028 et plus	288 000 \$

**23. ÉVENTUALITÉS**

**Environnement**

Les activités de la Commission sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales.

**Amiante**

Certains immeubles de la Commission construits avant 1985 sont susceptibles de contenir de l'amiante. La présence d'amiante dans un immeuble n'implique cependant pas l'obligation de désamiantage immédiat. En effet, comme ce matériau est généralement encapsulé, il ne présente pas de risques tant et aussi longtemps qu'une intervention qui aurait pour effet d'altérer cette couche protectrice n'est pas réalisée. Ainsi, les travaux d'entretien et de réparation sont généralement assurés au moyen d'activités qui n'impliquent pas nécessairement l'enlèvement de l'amiante. La sécurité de ses travailleurs et de la population en général guide la Commission dans sa décision de procéder à l'enlèvement de l'amiante. Quant aux interventions importantes qui requièrent l'enlèvement de l'amiante, elles sont planifiées au moment où l'état de l'immeuble les justifie.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**23. ÉVENTUALITÉS (SUITE)**

**Terrains contaminés**

La Commission possède également certains terrains présentant des sources potentielles ou réelles de contamination. Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque la contamination dépasse une norme environnementale existante, qu'il est prévu que les sites soient réhabilités et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Les principales sources des contaminations sont reliées à la présence potentielle de système de chauffage à l'huile et anciens réservoirs à l'huile de chauffage, des débris de démolition, des cendres enfouies à la suite d'un incendie ainsi que d'un dépotoir. La nature des contaminants est principalement des hydrocarbures pétroliers, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des métaux et du soufre. La Commission n'est pas en mesure d'évaluer le passif, puisqu'aucun plan de réhabilitation n'a été établi jusqu'à maintenant sur ces terrains. En conséquence, aucun passif n'est comptabilisé pour ces terrains potentiellement ou réellement contaminés.

**24. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS**

Le 2 mai 2022, la Commission a conclu une transaction en vertu de laquelle elle cède au Centre de services scolaire des Découvreurs (CSSD), une entité sous contrôle commun, un terrain désigné sous le nom de Boisé des Compagnons-de-Cartier d'une valeur comptable nette de 5 087 148 \$. Cette transaction inclut également d'autres immobilisations corporelles dont la valeur comptable nette est nulle. La transaction n'implique aucune contrepartie financière.

**25. INCIDENCES DE LA PANDÉMIE MONDIALE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

Depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a dû mettre en place différentes mesures de santé publique visant à contrer la propagation du coronavirus. Tout au long de l'exercice, ces mesures ont été ajustées en fonction de l'évolution de la situation.

Cette situation a eu une incidence sur les revenus de la Commission puisque toutes les activités de l'Observatoire de la Capitale et du programme Découvrir la capitale ont dû être suspendues entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022 et n'ont repris que partiellement en avril 2022. C'est pourquoi, aucun revenu n'a été constaté concernant la billetterie et les activités éducatives à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

**26. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2022.



# RAPPORT ANNUEL

de la Commission de la  
capitale nationale du Québec

2021  
2022



COMMISSION DE  
LA CAPITALE  
NATIONALE

Québec 